

PRÉFACE



Progettomondo est une ONG de volontariat national et international constituée en 1966 et ayant son siège à Vérone, en Italie. Au Maroc, Progettomondo est active depuis 2001 et est basée dans la ville de Beni Mellal. Les principaux domaines d'interventions sont : la défense des droits des femmes ; l'accompagnement psycho-sociale et à la création d'AGR et à la réinsertion économique des migrants de retour; l'accompagnement sanitaire et le référencement des ressortissants des pays tiers; la sensibilisation des jeunes contre les risques de la migration irrégulière auprès des établissements scolaires et des associations ; la protection, réhabilitation et réinsertion des personnes en conflit avec la loi en milieu pénitentiaire et extra-muros ; le renforcement des capacités des OSC (formations et subventions en cascade).



www.progettomondo.it



www.facebook.com/Progettomondo.Maroc



(Association Italienne Femmes pour le Développement) - Partenaire

AIDOS s'emploie à renforcer, promouvoir et protéger les droits, la dignité, le bien-être, la liberté de choix et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles en travaillant dans quatre domaines spécifiques : la santé et les droits sexuels et reproductif (y compris la VBG), l'autonomisation économique des femmes, le droit à l'éducation des filles et le renforcement des capacités des OSC. AIDOS fait partie de plusieurs réseaux, y compris féministes, et participe à des mécanismes de plaidoyer internationaux pour la protection, la promotion et la réalisation des droits des filles et femmes. AIDOS est membre consultatif de ECOSOC et partenaire de mise en œuvre de UNFPA (United Nation Fund for Population).



www.aidos.it



www.facebook.com/Aidos.it



(Association Qualification des Jeunes) – Partenaire

L'AQJ | Association Qualification des Jeunes, fondée le Samedi 25 Mai 2013 ; est une plateforme jeune de jeunesse marocaine née de la convergence des volontés locales des différents jeunes hommes et jeunes femmes de la ville de Béni-Mellal comme étant donner que les jeunes font une force de suggestion, sur laquelle; on vise à créer une jeune dynamique locale de la jeunesse et on a pu développer une approche participative et progressiste basée sur un travail étroit et rapproché, en assurant la mobilisation des divers parties concerner de la participation active des jeunes hommes et femmes et ainsi des multiples acteurs impliqués dans la gestion des affaires et des questions liées aux jeunes.

AQJ travaille dans trois domaines principaux :

- Le développement démocratique des jeunes
- Autonomisation économique des jeunes
- Renforcer les capacités des organisations de jeunesse



www.facebook.com/AQJ.BM



الاتحاد المدني للدفاع عن حقوق النساء
Collectif Civil pour la Défense des Droits des Femmes
«СХОДЪ» ВОДЕ И ТЕЖИВЪ И СКОБЕ И ИЧЪО

(Collectif civil pour la défense des droits des femmes) - Partenaire

Le Collectif civil pour la défense des droits des femmes est un tissu associatif formel déjà créé dans le cadre du projet « Thémis : Collectif pour la justice des femmes » en 19 février 2017, qui s'inscrit dans le cadre du plan gouvernemental d'égalité « Ikram », avec le soutien financier de l'Union européenne, Ministère de Solidarité, développement social, égalité et famille, l'Agence de développement social, CEFA et AIDECA. Et est actif jusqu'aujourd'hui dans la région de BMK.

L'objectif c'est la création d'une nouvelle dynamique de défense et de plaidoyer pour les droits des femmes au niveau de la région de Béni Mellal Khénifra. Il se compose de tissu associatif intervenant dans la protection des droits des femmes dans la région BMK, et des acteurs civils travaillant sur les questions féminines dans la région. Le collectif est membre fondateur d'une coalition nationale "Collectif Dounia pour la l'interdiction du mariage des mineurs", et participe aussi au niveau national dans l'interdiction des mariages des mineurs dans des rencontres d'échange avec les parlementaires.

 www.facebook.com/ccddf.droitsfemmes



جامعة السلطان مولاي سليمان
Université Sultan Moulay Slimane

Université Sultan Moulay Slimane Béni Mellal - Associé

Créée en 2007, l'Université Sultan Moulay Slimane – USMS est un établissement public à caractère culturel, scientifique et professionnel. Avec 13 institutions, l'université regroupe aujourd'hui plus de 46057 étudiants et 1039 membres du personnel dont 746 professeurs.

L'Université Sultan Moulay Slimane est désormais présente dans toutes les provinces de la région Béni Mellal – Khénifra :

- Faculté des Lettres et des Sciences Humaines – Béni Mellal
- Faculté des Sciences et Techniques – Béni Mellal
- Faculté Polydisciplinaire – Béni Mellal
- Faculté Polydisciplinaire – Khouribga
- Faculté d'Économie et de Gestion – Béni Mellal
- Faculté de Médecine et de Pharmacie - Béni Mellal
- École Nationale de Commerce et de Gestion – Béni Mellal
- École Nationale des Sciences Appliquées – Beni Mellal
- École Nationale des Sciences Appliquées – Khouribga
- École Supérieure de l'Éducation et de la Formation – Béni Mellal
- École Supérieure de Technologie – Béni Mellal
- École Supérieure de Technologie – Fquih Ben Salah

Remerciements



Progettomondo exprime sa profonde gratitude à chacun des partenaires et à l'Université Sultan Moulay Slimane de Béni Mellal pour la collaboration fructueuse dans le cadre du projet « Aicha – Vivre ensemble libres de violences dans une société égalitaire pour toutes et tous ». Nous remercions sincèrement Mme Yusra Abourabi et Mme Zineb Omarys, chercheuses et expertes dans la thématique des violences basées sur le genre et égalité avec une approche intersectionnelle, pour leur professionnalisme, engagement et passion. Nous remercions l'Université Sultan Moulay Slimane de Béni Mellal pour son soutien. Nous remercions également l'Académie régional de la formation et de l'éducation et l'Entraide national de la région de Beni Mellal – Khénifra, ainsi que les représentant.e.s des autres institutions clés en matière de lutte contre les violences faites aux fillet et femmes, les éducateurs et les éducatrices des établissements scolaires et des associations locaux dans les cinq provinces de la région, pour leur coopération et leur participation active pendant tout le processus de recherche.

—
Création graphique : **Amine Khouadri**
Année de réalisation : **2023**



Cofinancé par
l'Union européenne

« Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Progettomondo et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne »

PRÉSENTATION DES AUTRICES

Yousra Abourabi est professeure assistante de science politique titulaire d'un doctorat de l'Université de Lyon obtenu en 2016, à propos de la politique africaine du Maroc. Elle enseigne les relations internationales et la gouvernance normative africaine. Ses recherches et ses publications portent sur les enjeux coopération continentale dans le domaine du développement durable (agroécologie, climat, migration, sécurité humaine, genre). Elle a été fellow de l'IRSEM en 2014 (Paris), du Kate Hamburger Kolleg en 2020 (Bonn) et du African Studies Center & International Institute for Asian Studies en 2022 (Leiden). Elle siège dans les comités de rédaction des revues "Afrique en Mouvement" et "Revue Internationale des Mondes Francophones". Elle est membre du cluster Affaires Politiques de l'ECOSOC (Union africaine) depuis 2018 et membre du Conseil académique du Global Campus For Human Rights depuis 2019. Elle est co-conceptrice de l'émission "Alternatives" sur Medil TV Afrique et a travaillé comme experte auprès d'ONU Femme, de l'UNECA, de l'UA, de l'IFDD et d'autres institutions.

Zineb Omary est politiste, professeure assistante à Science Po Rabat de l'Université Internationale de Rabat. Elle y enseigne les Politiques publiques et dirige le Master « Evaluation et Analyse des Politiques publiques dans les pays en développement ». Après avoir soutenu sa thèse de doctorat en science politique à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, elle intègre l'Université Internationale de Rabat où elle se spécialise dans les Politiques publiques, et plus précisément les politiques de santé.

Elle a participé à plusieurs études portant sur l'impact des politiques publiques, notamment sur le « Ressenti des patients ramédistes atteints du cancer au Maroc », soutenue par l'Institut de recherche sur le cancer (IRC), « L'accès aux structures de santé reproductive et sexuelle des femmes migrantes subsahariennes », soutenue par l'Association de Lutte contre le Sida (ALCS) et le ministère de la Santé marocain, et sur la « Perception de la population des institutions régionales marocaines et de l'inclusion citoyenne », financée par la Fondation allemande Konrad Adenauer Stiftung.

Elle est membre du Laboratoire d'Etudes politiques et de sciences humaines et sociales de l'Université Internationale de Rabat. Elle a coorganisé un colloque portant sur l'Evaluation des politiques publiques, en octobre 2018, et participé à l'organisation de la VIème édition des « Rencontres Sciences sociales et santé de Fès » sur la « Gouvernance de la couverture médicale en Afrique : doctrines, dispositifs, mise en œuvre ». Ses travaux de recherche portent principalement sur les politiques publiques de santé, avec une dimension comparative en Afrique de l'Ouest. Elle a notamment publié « Le régime d'assistance médicale (RAMed) au Maroc : les mécomptes du volontarisme et de l'opportunisme », Revue française des affaires sociales, n°1, 2018 (avec Jean-Noël Ferrié et Othman Serhan).

Remerciements des autrices



Nous tenons à remercier l'équipe de l'association AIDOS,, en particulier Madame Clara Caldera, l'équipe du projet Aicha de l'association Progettomondo, en particulier Madame Valeria Mattiacci et Madame Hanane El Baraka, pour leur confiance, le soutien et l'aide logistique apportée pour faciliter la réalisation de cette étude. Nos remerciements vont également à notre assistante de recherche Madame Najwa Wahbi pour son aide et son efficacité. Nous exprimons également notre gratitude à l'ensemble des personnes interrogées dans le cadre de notre terrain d'observation, parmi lesquels les représentant.e.s des institutions publiques interrogé.e.s, les représentant.e.s des associations de défense des droits des femmes et enfants présentes tout au long du terrain de recherche jusqu'à la présentation finale, ainsi que les directrices/eurs d'école, les enseignant.e.s et étudiant.e.s qui ont bien voulu faciliter ou participer aux focus groupes.

Merci enfin à toutes les autres personnes présentes lors de la présentation finale, qui ont bien voulu faire le voyage jusqu'à Beni Mellal et apporter leur contribution par leurs commentaires précieux, dont nous avons tenu compte dans cette étude.

Yousra Abourabi & Zineb Omary



Cofinancé par
l'Union européenne



PROGETTOMONDO

RECHERCHE
SUR LES VIOLENCES BASÉES SUR
LE GENRE DANS LA RÉGION DE
BENI MELLAL – KHENIFRA (MAROC)




AICHA

PROJET « AICHA – VIVRE ENSEMBLE LIBRES DE VIOLENCES
DANS UNE SOCIÉTÉ ÉGALITAIRE POUR TOUTES ET TOUS »

Yusra Abourabi & Zineb Omary

TABLE DES MATIERES

Acronymes et Abréviations	8
I. Introduction	10
A. Contexte du Projet Aicha	12
B. Méthodologie de l'étude	12
C. Présentation des outils utilisés	13
II. Contexte et état des lieux national	15
A. La promotion de l'égalité des genres dans le cadre juridique marocain	15
B. Indicateurs de la mise en œuvre de l'égalité de genre au Maroc	18
III. Contexte et état des lieux pour la région Béni-Mellal-Khénifra : résultats de l'étude de terrain	21
1. La région Béni-Mellal-Khénifra: les caractéristiques spécifiques régionales	21
A. Présentation de la région Béni-Mellal-Khénifra : une région particulièrement touchée par les stéréotypes sexistes et les VBG ?	21
B. Violence basée sur le genre : multiples vulnérabilités et stratégies d'intervention	23
2. Résultats et analyse des questionnaires	25
A. Les perceptions des stéréotypes sexistes et des VBG à Beni-Mellal-Khenifra	25
B. Sexisme ordinaire et division sexuée du travail, des activités et des espaces sociaux	31
C. Ampleur des VBG dans la région de béni-mellal-khénifra	33
3. Résultats et analyse des focus groups	34
A. Normalisation et cycle de diffusion de la violence	37
B. Les stéréotypes sexistes à l'origine de la justification et la banalisation de la violence	39
C. Implication des institutions et des structures éducatives : une responsabilité collective	42
D. Les VBG facilitées par les technologies : un danger imminent et préoccupant	42
E. Tabous et silence autour des situations de violence	43
4. Résultats et analyse des entretiens individuels	45
A. Les approches et services de prise en charge des femmes survivantes de violences dans La région : entre avancées majeures et lacunes	45
B. Le street light effect (ou effet du réverbère) : un phénomène handicapant	48
C. La sensibilisation et la responsabilisation entravées par la persistance des tabous et la résistance au changement	49
D. La vulnérabilité économique comme facteur aggravant : la nécessité d'une approche holistique	52
E. Le problème du principe de médiation dans le contexte de la violence conjugale	52
F. Les faibles moyens des institutions dans le déploiement d'actions de prise en charge efficace et de suivi	54
G. L'absence de programmes de sensibilisation équilibrés	55
H. La convergence des acteurs pour une action optimale et une gouvernance multi-niveaux	56

IV. Recommandations et bonnes pratiques	58
V. Bibliographie et Annexes	61
Bibliographie	61
Annexes	68
Annexe 1 : Questionnaire sur l'égalité des sexes et violence basée sur le genre	68
ANNEXE 2 : LISTE DES ENTRETIENS	73

Acronymes et Abréviations

ADS : Agence de Développement Social

AGR : Activité Génératrice de Revenu

AIDECA : Association Al Intilaka Pour Le Développement, L'Environnement Et La Culture - Afouer

AIDOS : Association Italienne Femmes pour le Développement (Associazione Italiana Donne per lo Sviluppo)

ALCS : Association de Lutte contre le Sida

APALD : Autorité pour la Parité et la Lutte contre toutes formes de Discrimination à l'égard des femmes

AQJ : Association Qualification des Jeunes

BMK : Béni Mellal Khénifra

BSG : Budgétisation Sensible au Genre

CEBSG : Centre D'excellence Pour La Budgétisation Sensible Au Genre

CEDAW : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

CEFA : Comité Européen pour la Formation et l'Agriculture

CESE : Conseil Économique, Social et Environnemental

CNDH : Commission Nationale des Droits Humains

COFIL : Comité de Pilotage

CRDH : Conseil Régional des Droits Humain

ECOSOC : Economic, Social and Cultural Council

ECS : Intégration de l'Éducation Complète à la Sexuelle

ENPVEF : Enquête Nationale de Prévalence de la Violence à l'Égard des Femmes

F/H : Femmes / Hommes

GEM : Global Entrepreneurship in Morocco

HCP : Haut-Commissariat au Plan

IFDD : Institut de la Francophonie pour le développement durable

INAS : Institution National de l'Action Sociale

INDH : Initiative Nationale pour le Développement Humain

IRC : Institut de Recherche sur le Cancer

IRSEM : Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole Militaire

IBN : Collège Ibnou El Mokaffae,

GEM : Global Entrepreneurship in Morocco

MJCC : Ministère de la Jeunesse, de la Culture e de la Communication

MRE : Marocains Résidant à l'Étranger

ODD : Objectifs de développement durable

ONDH : Observatoire National du Développement Humain

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

OSC : Organisation des Sociétés Civil

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

RAMED : Régime d'Assistance Médicale

SGAR : Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

TALM/MRA : Mobilising for Rights Associates

UA : Union Africaine

UIR : Université Internationale de Rabat

UNDP : United Nation Développement Programme

UNECA : United Nations Economic Commission for Africa

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

UNFPA : United Nation Fonds for Population

USAID : United States Agency for International Development.

VBG : Violences Basées sur le Genre

I. INTRODUCTION

Au Maroc, malgré les avancées réalisées ces dernières années dans la lutte pour l'égalité de genre, notamment à travers l'adoption de lois visant à garantir formellement cette égalité¹, les stéréotypes sexistes persistants et les violences basées sur le genre continuent d'exercer un impact destructeur sur la société. Ces phénomènes, enracinés dans les structures sociales et les normes culturelles, sapent les fondements mêmes de l'égalité et de la justice. En conséquence, le plein épanouissement des individus, en particulier des femmes et des filles, mais aussi celui des hommes, se trouve entravé. Afin de mettre en place des interventions efficaces et de promouvoir une société équitable et inclusive, il est crucial de comprendre la nature complexe de ces stéréotypes et de cette violence, ainsi que leurs conséquences néfastes. Les stéréotypes sexistes, en tant que constructions sociales, exercent une influence profonde sur les individus et sur l'ensemble de la société. Ils jouent un rôle central dans la perpétuation des inégalités entre les genres et contribuent à l'établissement de normes et de rôles sociaux restrictifs, qui limitent les opportunités et les possibilités des individus en fonction de leur genre.

Les stéréotypes peuvent être définis comme « un ensemble de croyances socialement partagées concernant des traits caractéristiques des membres d'une catégorie sociale », et regroupent « les généralités propres à un groupe social afin de créer une association stable d'éléments, une unité systématique associée à ce même groupe social »². Les stéréotypes sexistes, en particulier, sont un ensemble structuré de croyances partagées au sein d'une culture vis-à-vis des attributs devant être incarnés ou les rôles devant être performés par les hommes et les femmes³, ce qui mène à des comportements discriminatoires en fonction de la catégorisation d'une personne en tant qu'homme ou femme⁴. Ces stéréotypes se déploient dans plusieurs espaces comme l'espace familial, l'espace de travail, l'espace public ou encore l'école. Les stéréotypes sexistes limitent le développement des individus en influençant leurs droits, leurs libertés, leurs aspirations, leurs émotions et leur performance. Si les deux genres sont impactés par les conséquences des stéréotypes, les femmes expérimentent des effets davantage négatifs, incluant leur plus grande vulnérabilité face aux violences basées sur le genre^{5, 6}.

¹ Révision de la Constitution en 2011, Loi n°103.13 contre la violence à l'égard des femmes, Loi organique de 2015 relative aux lois de finance introduisant la budgétisation sensible au genre, Loi n°79-14 mettant en place l'Autorité pour la Parité et la Lutte contre toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (APALD)

² Fatima Bakass, Kamal Mellakh, « Étude sur les stéréotypes sexistes répandus au Maroc », Progetto Mondo MLAL, Amnesty International, 2013

³ Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, URL : <https://www.ohchr.org/en/women/gender-stereotyping>

⁴ Moya M., Puertas S., « Definición de sexismo y conceptos relacionados ». In: Páez D., Fernández I., Ubillos S., Zubieta E., editors. *Psicología, Cultura y Educación*. Prentice Hall, Madrid, 2003

⁵ Herrero J., Torres A., Rodríguez F.J., Jurarros-Basterretxea J., « Intimate partner violence against women in the European Union: the influence of male partners' traditional gender roles and general violence », *Psychol. Violence*, 2017

⁶ McCarthy KJ, Mehta R., Haberland N.A., « Gender, power and violence: a systematic review of measures and their association with male perpetration of IPV », *PLoS ONE*, 2018

Les stéréotypes sexistes peuvent par exemple contribuer à la violence de genre en normalisant certaines formes de comportements abusifs et en justifiant l'oppression des femmes⁷. Des comportements masculinistes toxiques peuvent renforcer les comportements violents et les relations inégales de pouvoir. De même, les stéréotypes qui associent la féminité à la vulnérabilité et à la soumission peuvent rendre les femmes plus susceptibles d'être victimes de violences domestiques, de harcèlement sexuel et d'autres formes d'abus.

Dans le monde, près de 9 hommes et femmes sur 10 nourrissent encore des préjugés à l'encontre des femmes⁸. Par ailleurs, 25% des personnes pensent encore qu'il est acceptable qu'un homme batte son épouse⁹. Au Maroc, 61,92% de la population pense que les hommes font de meilleurs dirigeants politiques que les femmes, tandis que 63,42% de la population marocaine estime que les hommes sont meilleurs en gestion d'entreprise¹⁰. Ces préjugés dressent des obstacles, avec pour conséquence l'atteinte aux droits des femmes dans de nombreuses régions du monde, freinant les progrès du développement humain¹¹. En remettant en question ces stéréotypes et en promouvant des normes plus égalitaires, il est possible de créer des sociétés plus inclusives et de réduire les inégalités entre les genres.

La présente recherche se concentre sur les stéréotypes sexistes et les violences basées sur le genre dans la région de Béni Mellal-Khénifra (BMK), dans le cadre du projet « Aicha – vivre ensemble libres de violences dans une société égalitaire pour toutes et tous ». Ce rapport présentera les théories, concepts et recherches pour éclairer la compréhension des stéréotypes sexistes, des violences basées sur le genre et leurs interrelations. Nous présenterons les 5 formes principales de violence, à travers des fiches pratiques fournissant des définitions, une exploration de l'impact des stéréotypes sexistes, une analyse des manifestations courantes, les conséquences néfastes et des données chiffrées.

Il s'agira par la suite de présenter le cadre juridique national relatif à l'égalité de genre et la lutte contre les violences basées sur le genre. Cette partie évaluera les inégalités de genre et les stéréotypes sexistes dans différents domaines de la société. Des indicateurs pertinents seront utilisés pour mesurer et évaluer ces phénomènes, tels que l'accès à l'éducation ou encore la participation politique.

Une troisième partie fournira une présentation approfondie de la région de Béni-Mellal-Khénifra, notamment à travers les résultats de l'étude de terrain menée dans le cadre de cette recherche. Une analyse quantitative et qualitative des résultats visera à évaluer l'ampleur des stéréotypes sexistes et des violences basées sur le genre dans la région, en utilisant des données chiffrées et des statistiques qui décrivent différents types de perceptions et de réalités locales.

⁷ Buisson C., Wetzels J., « Chapitre III. Stéréotypes sexistes et violences, liaisons dangereuses », Dans : Les Violences Sexistes et Sexuelles, 2022

⁸ PNUD, « Une décennie de stagnation : de nouvelles données du PNUD montrent que les préjugés sexistes sont toujours bien enracinés », Communiqué de Presse, 2023

⁹ Ibid.

¹⁰ UNDP, « Breaking down gender biases: shifting social norms towards gender equality », 2023 Gender Social Norms Index

¹¹ Propos de Pedro Conceição, Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain du PNUD, juin 2023

Nous présenterons certaines initiatives pour lutter contre les violences basées sur le genre (VBG) dans la région, en mettant en évidence les programmes et les actions en cours. Par la suite, des recommandations et des bonnes pratiques seront formulées en vue de la prévention et de la lutte contre les stéréotypes sexistes et les violences basées sur le genre dans la région de Béni Mellal-Khénifra. Ces recommandations se baseront sur les résultats de l'étude et les commentaires des participant.e.s à l'étude.

A. CONTEXTE DU PROJET AICHA

Le projet « Aïcha – vivre ensemble libres de violences dans une société égalitaire pour toutes et tous » est une initiative ambitieuse visant à atténuer les violences perpétrées à l'encontre des femmes au Maroc, et plus spécifiquement dans la région de Béni Mellal-Khénifra. Dans cette optique, les recommandations auront pour objectif de consolider les mesures préventives, la sensibilisation, la protection et la prise en charge des survivantes de violences sexistes. Ainsi, l'objectif principal de ce projet réside dans le renforcement des compétences des actrices et acteurs de la société civile concerné.e.s, en vue d'informer, de susciter un changement de mentalités, ainsi que de faciliter la détection et l'orientation des survivantes.

Le présent projet aspire à combler les lacunes existantes en renforçant les capacités des parties prenantes, en fournissant une base de connaissances solide grâce à la recherche, et en mobilisant les efforts collectifs. Pour mener à bien ce projet d'envergure, il est primordial que les différents partenaires disposent d'une recherche approfondie portant sur ces problématiques spécifiques

B. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Une étude documentaire a constitué la première étape de recherche dans le cadre de cette étude. Elle a été menée à travers une revue approfondie de la littérature existante sur les stéréotypes sexistes, la VBG et l'égalité hommes femmes au Maroc, et avec un focus particulier sur la région Béni Mellal-Khénifra. Cette revue documentaire s'est fondée sur une multitude de sources :

- Le **matériel et les outils pédagogiques développés par les partenaires** dans le cadre du Projet Aïcha
- Les **documents et études** sur les stéréotypes sexistes et sur les VBG dans le monde, au Maroc et dans la région de Béni Mellal-Khénifra (notamment celles de Progettomondo et Amnesty International)
- Les **rapports institutionnels nationaux, régionaux et internationaux** sur les thématiques étudiées, notamment ceux relatifs aux différentes conventions internationales (CEDAW, Convention d'Istanbul...)
- Les **enquêtes récentes** menées par le HCP (Haut-Commissariat au Plan), les organisations internationales (ONU Femmes) et les organisations de la société civile
- Les chiffres et données communiquées par les institutions publiques dans le cadre de l'étude

- Une revue de **la littérature académique** prédominante sur les notions de stéréotypes sexistes et des VBG et sur l'approche genre intersectionnelle
- Les **textes de loi, stratégies gouvernementales et plans d'action nationaux et régionaux**
- Les **articles médiatiques récents pertinents** en lien avec les stéréotypes sexistes, les VBG et l'égalité de genre au Maroc, en particulier dans la région Béni Mellal- Khénifra

C. PRESENTATION DES OUTILS UTILISES

La phase de collecte de données et d'informations sur le terrain a constitué la seconde étape, une étape cruciale ayant permis l'obtention de données empiriques à la fois qualitatives et quantitatives. Dans le cadre de cette recherche sur les stéréotypes sexistes et les violences basées sur le genre dans la région de Béni Mellal-Khénifra, trois principaux outils de collecte de données ont été utilisés : les focus groups, les entretiens individuels et les questionnaires. Ces méthodes permettent de recueillir des informations qualitatives et quantitatives, et offrent une compréhension approfondie des perceptions et des expériences des participant.e.s.

Les focus groups sont des discussions de groupe organisées avec un nombre restreint de participant.e.s ayant des caractéristiques communes. Dans cette recherche, des focus groups ont été organisés avec des associations, des élèves de collège et des professeur.e.s de l'École Al Masira à Khouribga, de l'École IBN Moquafaa à Béni Mellal et du Lycée qualifiant IGUIG d'El Ksiba. Ces discussions de groupe permettent d'explorer les opinions, les attitudes et les expériences des participant.e.s en créant un espace de dialogue interactif. Les focus groups permettent d'identifier les idées clés, les perceptions partagées et les divergences au sein du groupe. Les résultats des focus groups menés dans le cadre d'une autre action pilote du projet Aïcha ont également été exploités.

Les questionnaires sont des outils d'enquête structurés et standardisés utilisés pour collecter des données quantitatives. Nous avons utilisé des questionnaires qui avaient été distribués dans le cadre d'une autre étude, s'inscrivant dans les actions pilotes du projet « Aïcha – Vivre ensemble libres de violences dans une société égalitaire pour toutes et tous¹² ». Les questionnaires ont été diffusés électroniquement et en version papier avec un total de 60 réponses (27 hommes, 32 femmes et une personne non identifiée en termes de genre). Ils ont été conçus pour explorer les perceptions, les conceptions et les attitudes concernant l'égalité de genre et les violences basées sur le genre dans la région de Béni Mellal-Khénifra. Les données de ces questionnaires nous ont été transmises par l'association en charge du projet, Progettomondo.

Enfin, nous avons réalisé des entretiens individuels avec des représentant.e.s de six institutions publiques clés dans la région. Ces entretiens ont été menés avec :

¹² Voir Annexe 1 : Questionnaire

- des membres de l'Entraide Nationale, une institution placée sous la tutelle du Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille,
- le Vice-Procureur du Roi au Tribunal de Khouribga,
- une responsable de la Cellule de veille prévue pour les victimes de violence à Béni Mellal, dans le cadre de la Cellule centrale relevant du Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille,
- un représentant du Conseil Régional des Droits Humains (CRDH) de Béni Mellal-Khénifra,
- un représentant du département ministériel de la Santé, relevant du Ministère de la Santé et de la Protection sociale,
- une représentante du département de la Jeunesse relevant du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication.

Ces entretiens ont été conçus pour recueillir des informations sur les politiques, les pratiques et les initiatives mises en place par ces institutions pour lutter contre les stéréotypes sexistes et les violences basées sur le genre.

Dans cette recherche, l'utilisation conjointe d'entretiens individuels, de focus groups et de questionnaires permet d'obtenir une perspective complète sur les stéréotypes sexistes et les violences basées sur le genre dans la région de Béni Mellal-Khénifra. Les focus groups permettent d'explorer en profondeur les perceptions et les expériences des participant.e.s, tandis que les questionnaires fournissent des données quantitatives pour évaluer les tendances et les caractéristiques démographiques des participant.e.s. Les données qualitatives recueillies lors des discussions de groupe sont examinées de manière systématique et thématique, en identifiant les schémas récurrents, les différences de points de vue et les éventuelles contradictions. Les entretiens individuels sont particulièrement utiles pour comprendre les politiques, les pratiques et les défis des institutions en matière de stéréotypes sexistes et de violence basée sur le genre. Ils offrent une voix unique aux représentant.e.s de ces institutions et permettent de recueillir des données contextuelles pertinentes pour l'analyse. Il est en effet important de comprendre les représentations établies par les membres appartenant aux institutions, cela donne une délimitation claire de ce qu'ils ou elles entendent faire dans le cadre des actions de lutte contre les VGB. En combinant cette analyse approfondie avec les données quantitatives issues des questionnaires, une image plus complète et nuancée des facteurs qui influencent les attitudes et les comportements des individus pourra être développée. Les entretiens individuels permettent d'approfondir les expériences individuelles et institutionnelles, les focus groups fournissent des informations sur les dynamiques sociales et culturelles et les questionnaires offrent une vue d'ensemble sur les perceptions et les attitudes à une plus grande échelle. Cette approche mixte enrichit la compréhension globale du sujet de recherche et renforce la validité et la fiabilité des résultats. Les résultats de cette étude ont été soumis à un atelier de restitution organisé par l'association Progettomondo à Béni Mellal le 14 juin 2023 et qui a rassemblé l'ensemble des parties prenantes au projet à savoir : les représentant.e.s de 13 institutions locales et nationales (l'Ordre des Avocat.e.s, l'Entraide National Béni Mellal, l'Institution National de l'Action Sociale (INAS), l'Organisation du Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR), le Conseil Régionale des Droits Humains (CRDH), Haut-Commissariat au Plan, la Direction Régionale de la Santé, la Fondation Mohammed VI, l'Université Moulay Slimane de Béni Mellal, le Centre Régional des Métiers de l'Éducation

et de la Formation, la Wilaya, le Ministère de la Jeunesse, de la Culture e de la Communication (MJCC), l'Agence de développement local (ADS), l'Université Internationale de Rabat (UIR)) et de 24 associations et coopératives des 5 provinces de la région

Cet atelier a permis d'offrir une plate-forme cruciale pour la communication et l'interaction avec les parties prenantes impliquées. L'ensemble des commentaires ont été pris en compte dans l'élaboration des recommandations finales. Cette approche favorise ainsi la pertinence des recommandations et permet de s'assurer que les actions ultérieures intègrent pleinement l'expertise des parties prenantes, garantissant un meilleur alignement avec les besoins réels sur le terrain.

II. CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX NATIONAL

A. LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LE CADRE JURIDIQUE MAROCAIN

Le Maroc s'est engagé à promouvoir l'égalité de genre et à se conformer aux cadres normatifs internationaux. En effet, le pays a ratifié plusieurs conventions et accords internationaux pertinents qui visent à protéger les droits des femmes et à éliminer les discriminations de genre. Parmi ces conventions, on peut citer :

- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (1993) : Le Maroc a ratifié la CEDAW en 1993, s'engageant ainsi à éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans tous les domaines de la vie.
- La Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995) : Le Maroc a participé à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995, où des engagements ont été pris pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- Les Objectifs de développement durable (ODD) (2015) : Le Maroc s'est engagé à atteindre les ODD, notamment l'ODD 5 qui vise à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles.

Sur le plan national, le Maroc a entrepris des réformes pour promouvoir l'égalité de genre et intégrer les normes internationales dans ses politiques et législations. Quelques exemples de ces réformes incluent :

- La réforme du Code de la famille (2004) : Le Maroc a adopté une réforme du Code de la famille (Moudawana) pour accorder aux femmes davantage de droits, notamment en matière de divorce, de garde des enfants et d'héritage. Par exemple, la réforme a établi des obstacles considérables à la répudiation. Cependant, de nombreuses dispositions qui maintiennent des inégalités entre femmes et hommes subsistent.

TABLEAU : DISPOSITIONS DE LA MOUDAWANA MAINTENANT LES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES

Lacunes de la Moudawana	Articles correspondants	Description
<p>Mariage des enfants</p>	<p>Article 20</p>	<p>Si la Moudawana fixe la capacité matrimoniale à 18 ans, l'article 20 de la Moudawana autorise les juges des affaires familiales à permettre les mariages des mineur.e.s¹³. Cette disposition expose les enfants à des risques accrus de violence physique, psychologique et sexuelle. De plus, elle est en contradiction avec les politiques publiques visant à lutter contre le décrochage scolaire, compromettant ainsi le droit fondamental des enfants à une éducation adéquate et leur développement sain. Au Maroc, 11,2% des filles mineures mariées sont de la région de Béni Mellal-Khénifra¹⁴. Elle se classe seulement derrière les régions de Marrakech-Safi, Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Fès-Meknès, des régions considérablement plus peuplées.</p>
<p>Inégalités après le divorce</p>	<p>Article 174</p>	<p>La Moudawana contient des dispositions, notamment l'article 174, qui créent des inégalités entre les parents divorcés¹⁵. Selon cet article, le remariage de la mère peut entraîner une perte de la garde des enfants, tandis que le remariage du père ne lui fait pas perdre ce droit. Ainsi, la mère pourrait ne plus avoir le droit de s'occuper de ses enfants, tandis que le père peut rester responsable de ses enfants même après s'être remarié. De plus, l'article 174 permet aux ex-conjoints d'intenter une action judiciaire pour priver la mère de la garde des enfants lorsqu'elle se remarie, créant ainsi une inégalité de traitement entre les parents après le divorce.</p>
<p>Absence d'autorité parentale conjointe</p>	<p>Articles 4, 230, 237</p>	<p>Bien que l'article 4 de la Moudawana stipule que le mariage repose sur la fondation d'une famille dirigée par les deux époux, les articles 230 et 237 accordent automatiquement et prioritairement la tutelle légale des enfants au père, même en cas de divorce¹⁶. Cela signifie que la mère divorcée doit obtenir l'accord du père pour prendre des décisions importantes concernant ses enfants, telles que les soins médicaux urgents ou les démarches administratives. Ces dispositions restreignent la participation équitable des deux parents dans l'éducation et la prise de décisions relatives aux enfants.</p>

¹³ Bulletin Officiel du Royaume du Maroc, « Code de la Famille : la Moudawana », Dahir N°1-04-22 du 3 février 2004 portant promulgation de la loi N°-70-03

¹⁴ CESE, « Que faire, face à la persistance du mariage d'enfants au Maroc ? », Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental, 2019

¹⁵ Bulletin Officiel du Royaume du Maroc, op., cit (2004), p.64

¹⁶ Ibid, p. 73

- La révision de la Constitution en 2011 : l'article 19 garantit ainsi l'égalité entre les femmes et les hommes, ce qui n'était pas explicitement inscrit dans les Constitutions précédentes. La Constitution de 2011 institutionnalise également le principe de la parité et de la non-discrimination
- La loi n°103.13 contre la violence à l'égard des femmes : En 2018, le Maroc a adopté une loi spécifique pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, introduisant des mesures de protection et de soutien aux victimes. Ainsi, la loi a élargi le champ d'incrimination des actes de violence faites aux femmes et a durci les peines. Elle a impliqué une campagne de sensibilisation à sa mise en œuvre, et notamment de son article 10 permettant la mise en place de plusieurs cellules déconcentrées de prise en charge des femmes victimes de violence . Cependant, des défis subsistent en termes d'application effective de la loi et d'accès à la justice pour les femmes survivantes de violence.
- La budgétisation sensible au genre (BSG) dans la loi organique relative aux lois de finance (2015) : Cette loi intègre un processus de budgétisation et de planification tenant compte de la problématique femmes-hommes. La BSG implique de tenir compte des besoins différenciés des femmes et des hommes dans la programmation budgétaire et permet de s'interroger sur l'impact d'une politique publique sur les inégalités de genre¹⁸. Elle n'est pas encore suffisamment appliquée.
- La loi n°79-14 (2018) : Cette loi a mis en place l'Autorité pour la Parité et la Lutte contre toutes formes de Discrimination à l'égard des Femmes (APALD), prévue par l'article 19 de la constitution de 2011. Cette autorité présente des propositions ou des recommandations pour renforcer, diffuser et concrétiser les valeurs de l'égalité, de la parité et de la non-discrimination. Son rôle est également de veiller à l'instauration de la culture de l'égalité au niveau des programmes relatifs à l'éducation, la formation et l'enseignement.
- Le plan d'action national pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2012-2016), puis (2017-2021) qui vise à renforcer la participation des femmes dans tous les domaines de la vie sociale, économique et politique. Le troisième plan gouvernemental pour l'égalité (2023-2026) a été lancé en mars 2023 et compte parmi ses trois axes principaux le renforcement des valeurs pour la lutte contre les stéréotypes¹⁹. Il constitue le cadre de référence et de convergence des interventions des départements gouvernementaux en matière d'égalité.
- La Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité dans l'éducation 2015-2030, qui vise à éliminer les disparités de genre dans l'éducation et à promouvoir l'accès et la réussite des filles dans l'enseignement.

¹⁷ Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille, « Loi n°103.13 relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes », Royaume du Maroc, URL : <https://social.gov.ma/loi-n-103-13-relative-a-la-lutte-contre-la-violence-a-legard-des-femmes/>

¹⁸ ONU Femmes, CEBSG, « Initiative de budgétisation sensible au genre », Profil du Pays : Maroc, 2020

¹⁹ Le Matin, « Le plan gouvernemental pour l'égalité 2023-2026 lancé », 17 Mars 2023, URL : <https://lematin.ma/express/2023/plan-gouvernemental-le-galite-2023-2026-lance/387807.html>

B. INDICATEURS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉGALITÉ DE GENRE AU MAROC

Malgré les efforts consentis au niveau étatique, il persiste un décalage entre les standards internationaux et la réalité de la mise en œuvre de l'égalité de genre au Maroc. Les réformes ont souvent été lentes et limitées, et des obstacles persistent dans la mise en œuvre effective des lois et des politiques. La principale raison de cette lenteur réside dans la résistance de l'establishment patriarcal au changement, ainsi qu'à l'idée reçue selon laquelle il y a déjà un bon rythme d'avancement au niveau des droits des femmes. Les stéréotypes sexistes contribuent à cet écart de perception entre les nouvelles initiatives pour l'égalité de genre et la réalité socio-politique. Les stéréotypes persistent et empêchent les femmes de pleinement jouir de leurs droits. Selon une enquête du HCP, la principale cause des inégalités femmes-hommes sont les traditions héritées²⁰. Or, les traditions sont souvent à l'origine de la reproduction des stéréotypes sexistes. La seconde cause serait la « réalité humaine ». Utilisée dans ce contexte, elle se référerait généralement aux éléments tels que les comportements, les normes sociales ou encore les structures de pouvoir ayant un impact sur les inégalités. En d'autres termes, les facteurs humains et sociétaux.

Causes des inégalités hommes-femmes



Source : HCP (2016)

Les indicateurs suivants fournissent une base pour évaluer les inégalités de genre et les stéréotypes dans différents domaines de la société. Ils permettent de quantifier et d'analyser ces phénomènes, de suivre les progrès réalisés et d'identifier les domaines où des actions sont nécessaires pour promouvoir l'égalité des genres et lutter contre les stéréotypes :

1. **Accès à l'éducation** : cet indicateur examine les disparités entre femmes et hommes en termes d'accès à l'éducation, du niveau de scolarisation et de la poursuite d'études supérieures. Il met en évidence les inégalités d'opportunités éducatives et les stéréotypes sexistes qui peuvent limiter l'accès des filles à l'éducation. Le Maroc a réalisé des avancées significatives dans le domaine de l'éducation des filles. Le taux de scolarisation des filles a augmenté, mais des disparités persistent dans certaines régions rurales, y compris la région de Béni-Mellal Khénifra, et dans l'accès à l'éducation supérieure. Les stéréotypes sexistes peuvent encore limiter les choix éducatifs des filles et leur accès à des domaines d'études non traditionnels. Ainsi, en 2019, le taux d'alphabétisation des femmes est passé à 53,9%, ce qui reste en-dessous du taux global (64,1%). En milieu rural, seulement 39,2% des filles âgées entre 15 et 17 ans ont été scolarisées

²⁰ HCP, « Enquête Nationale sur la Perception des Mesures du Développement Durable », 2016

en 2020, pour 50,5% des garçons dans la même tranche d'âge²¹. Ce phénomène est dû à l'abandon scolaire des filles (mariage des mineures ou travail domestique). A titre d'exemple, seulement 4% des femmes mariées avant 18 ans ont eu la possibilité d'obtenir un certificat de l'enseignement au lycée²².

- 2. Violences de genre :** Cet indicateur examine la prévalence et les formes de violences basées sur le genre, y compris la violence domestique, les agressions sexuelles, le harcèlement, etc. Il permet de mesurer l'ampleur des inégalités et des stéréotypes qui perpétuent ces formes de violence. Les violences de genre sont un problème persistant au Maroc. Bien que des mesures aient été prises pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, il reste des défis importants à relever. Des formes de violences telles que la violence domestique, les agressions sexuelles et le harcèlement sont encore fréquentes, reflétant les inégalités de pouvoir et les stéréotypes sexistes prévalant dans la société.

Forme de violence ²³	Nombre de victimes
Violence psychologique	4,6 millions
Atteintes aux libertés individuelles ²⁴	3 millions
Violence physique	1,4 million
Violence physique conjugale	430.000
Violence sexuelle	827.000
Violence sexuelle conjugale	444.000
Violence économique	181.000

Source : HCP (2009)

Il convient de noter que dans le cas des violences survenues dans les lieux publics, les plaintes ne concernent que 17,4% des cas. La violence conjugale n'est rapportée que dans 3% des cas, et seulement 1,3% des auteurs sont arrêtés suite aux plaintes²⁵. Selon l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH), 62% des jugements rendus contre les auteurs de violence à l'égard des femmes ont été des sanctions financières, dont 42% avec sursis, tandis que seuls 35,5% des agresseurs subissent des peines privatives de liberté²⁶. L'ignorance des procédures judiciaires, leur lenteur, leur coût sont autant de facteurs qui peuvent pousser la victime vers l'abandon des procédures. Selon une enquête de l'ONDH, les femmes soulignent que les procédures judiciaires ne tiennent pas compte de leur éloignement du tribunal et des coûts directs et indirects que cela peut engendrer²⁷.

²¹ HCP, « La femme Marocaine en chiffres : 20 ans de progrès », 2021, URL : https://www.hcp.ma/Le-Haut-Commissariat-au-Plan-Public-Lie-La-femme-Marocaine-en-chiffres-20-ans-de-progres_a2759.html

²² ONDH, « Le Mariage des Mineures au Maroc », Observatoire National du Développement Humain, 2019

²³ HCP, « Enquête nationale de prévalence de la violence à l'égard des femmes (ENPVEF) », Principaux résultats présentés par Mr. Ahmed Lahlimi Alami, 2009

²⁴ Contrôle des sorties de la femme, du choix de ses amis et de sa tenue, de la liberté d'étudier, de travailler, d'utiliser une méthode de contraception, etc... (HCP, 2009)

²⁵ HCP, « Rapport sur les violences faites aux femmes et aux filles », Enquête Nationale sur la Violence à l'Encontre des Femmes et des Hommes, 2019

²⁶ Nair N. (2019), op. cit

²⁷ ONDH, « Discriminations intersectionnelles des femmes au Maroc », Observatoire National du Développement Humain, 2019

- 3. Autonomisation économique :** Le taux d'activité des femmes marocaines est en déclin structurel depuis une vingtaine d'années, et est considéré parmi les plus bas à l'échelle mondiale²⁸. Le Maroc se classe à la 139e position sur un total de 146 pays pour le volet participation et opportunité économique des femmes²⁹. Le marché du travail rémunéré et d'entrepreneuriat reste particulièrement limité, surtout en milieu rural caractérisé par un manque d'opportunités ou d'opportunités volatiles et à faibles revenus. En 2016, les femmes entrepreneures représentaient un peu moins de 4,7% de la population en âge de travailler, plaçant le Maroc en dernier du classement *Global Entrepreneurship in Morocco (GEM)* (celui-ci couvre 54 pays, avec 3 pays africains ayant nettement mieux performé)³⁰.
- 4. Partage des tâches ménagères :** Cet indicateur mesure la répartition inégale des tâches domestiques et des soins non rémunérés entre femmes et hommes. Il révèle les déséquilibres dans la charge de travail domestique et met en évidence les stéréotypes sexistes liés aux rôles traditionnels assignés aux femmes. Les femmes au Maroc assument généralement une charge de travail domestique disproportionnée, ce qui reflète des stéréotypes sexistes profondément enracinés. Les responsabilités liées aux soins des enfants, aux tâches ménagères et aux soins aux membres de la famille sont souvent perçues comme des rôles assignés aux femmes, ce qui limite leur participation à d'autres domaines de la société. Après la pandémie, les hommes se sont désengagés des travaux domestiques : au niveau national, 92% des femmes sont impliquées dans les travaux ménagers contre 24% des hommes, et la durée moyenne journalière réservée aux travaux ménagers serait de 4h17min pour les femmes contre 38 minutes pour les hommes .
- 5. Représentation politique :** Cet indicateur évalue la présence des femmes dans les instances politiques et décisionnelles, telles que les parlements nationaux, les gouvernements ou les postes de direction. Il permet de mesurer le degré de participation et d'influence des femmes dans la sphère politique. Bien que des progrès aient été réalisés en matière de participation politique des femmes au Maroc, des écarts subsistent. Les responsabilités exécutives restent investies par les hommes, avec seulement 16,66% de femmes ministres. Selon le rapport de l'Union interparlementaire de 2021, les femmes représentent environ 21,6% des membres de la Chambre des représentants. Le Maroc reste ainsi moins avancé que des pays comme la Tunisie ou le Soudan où le taux de représentativité politique des femmes est de 30%³².
- 6. Écart salarial :** L'écart salarial entre femmes et hommes est l'un des indicateurs les plus fréquemment utilisés pour évaluer les inégalités de genre sur le plan économique. Il mesure la différence moyenne entre les salaires des hommes et ceux des femmes dans une société donnée. Le Maroc fait face à un écart salarial significatif entre femmes et hommes. Le salaire des femmes serait en moyenne 30% inférieur à celui des hommes au Maroc³³.

²⁸ Boucetta M., « Accessibilité des femmes aux opportunités économiques au Maroc », Policy Brief, 2023

²⁹ Global Gender Gap Report, 2022

³⁰ Madagascar (20,6%), Afrique du Sud (9%), Egypte (7,5%)

³¹ Le Matin, « Les hommes se sont désengagés des travaux domestiques après la pandémie », 6 décembre 2022, URL : <https://lematin.ma/express/2022/hommes-se-desengages-travaux-domestiques-covid/383990.html>

³² Les ÉCO, « Représentation féminine : la politique reste un bastion masculin », 8 mars 2021, URL : <https://leseco.ma/lapolitique/representation-feminine-la-politique-reste-un-bastion-masculin.html>

³³ HCP, 2022

7. Stéréotypes sexistes dans les médias : Cet indicateur évalue la présence et la représentation des stéréotypes sexistes dans les médias, y compris les rôles assignés aux hommes et aux femmes, les normes de beauté, les caractéristiques attribuées à chaque sexe, etc. Les médias au Maroc peuvent souvent véhiculer des stéréotypes sexistes traditionnels, en renforçant des normes de comportement et des rôles assignés aux femmes et aux hommes. Les femmes sont souvent représentées dans des rôles traditionnels liés à la famille et à la beauté, tandis que les hommes sont associés à des rôles de pouvoir et de leadership. Les femmes sont associées à l'utilisation des produits d'hygiène, d'entretien, à la gestion des produits alimentaires et présentées comme ménagères, femmes au foyer et préoccupées par leur beauté. Les hommes sont présentés dans les publicités portant sur les produits automobiles, bancaires ou technologiques, symboles de force^{34, 35}.

III. CONTEXTE ET ÉTAT DES LIEUX POUR LA RÉGION BÉNI-MELLAL-KHÉNIFRA : RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE TERRAIN

1. La région Béni-Mellal-Khénifra: les caractéristiques spécifiques régionales

A. PRÉSENTATION DE LA RÉGION BÉNI-MELLAL-KHÉNIFRA : UNE RÉGION PARTICULIÈREMENT TOUCHÉE PAR LES STÉRÉOTYPES SEXISTES ET LES VBG ?

La région de Béni Mellal-Khénifra est située au centre du Maroc, dans la partie occidentale des montagnes du Moyen Atlas. Elle est caractérisée par des paysages montagneux et des plaines fertiles, offrant un environnement propice à l'agriculture et à l'élevage³⁶. Il s'agit de la 7^e région créatrice de la richesse nationale, avec une activité économique principalement tournée vers le secteur tertiaire, plus précisément les services marchands hors tourisme. La région dispose également de 10% de la superficie agricole utile nationale, et de ressources minières importantes, essentiellement les gisements de phosphates. Pourtant elle est classée avant dernière en termes de pauvreté, avec un taux de 9,1%, soit 2 fois plus que la moyenne nationale. La seule région enregistrant un taux de pauvreté plus élevée est celle de Draa-Tafilalet avec un taux de pauvreté de 14,6%. La province d'Azilal dans la région de Béni Mellal-Khénifra en particulier affiche une part de 20,7% de la population au-dessous du seuil de pauvreté, soit le taux le plus élevé au niveau national. La région est également classée avant dernière en termes de moyenne d'années de scolarisation, la dernière étant la région de Marrakech-Safi. Près de 5 femmes de la région sur 10 sont analphabètes contre 3 hommes sur 10³⁷. La région a subi d'importantes transformations rurales et urbaines dans les 30 dernières années³⁸. Il y a eu un important exode rural vers les villes et des dynamiques identitaires urbaines, mais la région reste marquée par sa ruralité, avec plusieurs territoires dans les zones montagneuses abritant des tribus avec des modes de vie, des rites et des savoir-faire locaux spécifiques³⁹.

³⁴ Dardar M., « Women's portrayal in Moroccan mass media », Moroccan Culture Research Group, Faculté des Lettres, El Jadida, 2013

³⁵ Kaïtouni Drissi Z., Sbiti M., « Les stéréotypes sexistes dans la publicité télévisée marocaine », Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 2022

³⁶ HCP, « Monographie régionale Beni Mellal-Khenifra 2017 », Rapport, 2017

³⁷ Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, « Profils régionaux », 2019

³⁸ Bennis S., « Dynamiques urbaines et constructions identitaire : cas de la ville de Béni-Mellal », Archivio di Ethnografia, 2009

³⁹ EL Wahidi F., Benkhallouq F.E., Tebbaa O., « L'Atlas de Béni Mellal : de la chasse gardée des Amazighs à la perspective de circulation de leur savoir-faire », Revue GéoDév.ma, 2017

Si au niveau régional, le taux d'analphabétisme (39,1%) est en-dessous de la moyenne nationale de l'ordre de 43%, il reste bien plus important chez les filles et femmes, en particulier en milieu rural. L'analphabétisme frappe ainsi 62,1% des femmes rurales et près de la moitié des citadines, malgré l'intensification des programmes de lutte contre l'analphabétisme⁴⁰. En 2018, la région de Béni Mellal-Khénifra faisait partie des trois régions avec les taux d'abandon scolaire des filles après l'école primaire les plus élevés (7,53%), juste après Marrakech-Safi (7,86%) et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (7,78%)⁴¹.

Cette étude s'est appuyée sur des focus groups avec des organisations de la société civile⁴², des élèves⁴³ et des professeur.e.s de collège⁴⁴, des entretiens avec des représentant.e.s de six institutions clés⁴⁵ de la région de Béni-Mellal-Khénifra ainsi que des réponses aux questionnaires développées pour approfondir la recherche sur ce sujet complexe et sensible dans la région⁴⁶. L'objectif est de comprendre la perception des participant.e.s sur ces problématiques et d'identifier les défis et les opportunités pour lutter contre les violences basées sur le genre et les stéréotypes sexistes dans la région.

À la lumière de cette étude de terrain, plusieurs participant.e.s ont fourni des explications concernant les raisons pour lesquelles la région de Béni-Mellal-Khénifra semble particulièrement touchée par les violences basées sur le genre⁴⁷. Selon la plupart des participant.e.s, cela est attribué à un conservatisme régional prononcé, conjugué à une importante prévalence de la pauvreté dans la région. Cette situation est exacerbée par l'impact de l'explosion démographique récente qu'a connue la région.

Le conservatisme régional joue un rôle prépondérant en influençant les normes et les représentations sociales sur les rôles et les droits des femmes et des hommes. Les traditions et les valeurs conservatrices transmises de génération en génération peuvent perpétuer des stéréotypes sexistes, renforçant ainsi les inégalités et la violence à l'égard des femmes. Parallèlement, la prévalence de la pauvreté dans la région engendre des tensions socio-économiques, créant un contexte propice à l'émergence de comportements violents. Par ailleurs, le mariage précoce persiste en raison d'une combinaison complexe de facteurs socio-économiques et culturels. La pauvreté ainsi que la migration des hommes jouent un rôle central dans la perpétuation de cette pratique ; les familles peuvent percevoir le mariage précoce comme une solution pragmatique pour alléger leur fardeau financier et assurer la protection sociale de leurs filles. Toutefois, cela engendre une forme de violence basée sur le genre, privant les filles de leur droit à l'autonomie.

De plus, l'explosion démographique rapide que la région a connue ces dernières années contribue à la complexité de la situation⁴⁸. Une augmentation démographique significative peut entraîner des défis socio-économiques majeurs, notamment en matière de logement, d'emploi et d'accès aux ressources. Cette situation peut engendrer des frustrations, des rivalités et des conflits au sein de la communauté, avec des conséquences néfastes sur les relations de genre.

⁴⁰ HCP, 2017, op.cit, p. 125

⁴¹ Akerbib R., Bernard. D.L, et al., « USAID/Morocco Gender Analysis », TALM/MRA Mobilising for Rights Associates, Final Report, 2020

⁴² Focus Group 1 (FG1 OSC), 25 Mai 2023

⁴³ Focus Group 2 (FG2 ELV), 29 Mai 2023

⁴⁴ Focus Group 3 (FG3 PRF), 29 Mai 2023

⁴⁵ Annexe 2 : Liste des Entretiens

⁴⁶ Annexe 1 : Questionnaire

⁴⁷ FG2 ELV, FG3 PRF

⁴⁸ Bennis S., op. cit. (2009)

Il est essentiel de comprendre que ces facteurs ne fonctionnent pas de manière isolée, mais interagissent de manière complexe. Le conservatisme régional, la pauvreté et l'explosion démographique rapide se renforcent mutuellement, créant un contexte difficile et propice aux violences basées sur le genre. Ainsi, pour élaborer des stratégies efficaces de prévention et de lutte contre ces violences, il est impératif de prendre en compte ces multiples dimensions et de promouvoir des approches holistiques qui abordent ces problématiques de manière intégrée.

B. VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE : MULTIPLES VULNÉRABILITÉS ET STRATÉGIES D'INTERVENTION

La région BMK se trouve au cœur de préoccupations majeures liées aux stéréotypes sexistes et à les violences basées sur le genre. Dans le cadre du Comité de Pilotage du projet Aicha⁴⁹, des éléments cruciaux ont été mis en avant, amplifiant la nécessité d'une étude approfondie⁵⁰. Cette réunion a permis d'identifier les groupes vulnérables aux VBG pour comprendre leurs besoins spécifiques et les défis auxquels ils font face. Cette région, reconnue pour son rôle central dans le secteur agricole et son statut de bassin migratoire vers l'étranger, expose des réalités complexes nécessitant une attention particulière.

Les femmes travailleuses dans l'agriculture

Au cœur des enjeux se trouvent les femmes travailleuses agricoles, confrontées à des inégalités salariales criantes et à une vulnérabilité accrue aux abus sexuels. La disparité salariale, où les hommes perçoivent 120 dirhams par jour contre 80 dirhams pour les femmes pour un travail identique, reflète non seulement une injustice économique, mais également une discrimination de genre profondément enracinée. De manière alarmante, ces femmes sont également exposées aux abus sexuels de la part de leurs employeurs, perpétuant un cycle de maltraitance et d'impunité.

Les conditions de transport précaires ajoutent une couche supplémentaire de vulnérabilité. Afin de lutter contre ces problèmes, des mesures ciblées sont nécessaires. Plaider pour l'amélioration des conditions de travail, sensibiliser les acteurs du secteur agricole aux droits des femmes, et mettre en place des mécanismes de signalement confidentiels sont des étapes cruciales.

⁴⁹ Le Comité de Pilotage (COFIL) du projet Aicha est composé par les représentant.e.s des partenaires du projet et un.e représentant.e des principales parties prenantes, à savoir l'Entraide Nationale, la Province de Khouribga, le Tribunal de Première Instance, l'Université Sultan Moulay Slimane de Béni Mellal, la Wilaya_ Béni Mellal, Centre régional des métiers de l'éducation et de la formation, le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, l'Agence de Développement Social de Béni Mellal, la Direction générale de la sûreté nationale et du Haut commandement de la Gendarmerie royale, l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation, la Direction Régionale de la Santé, le Conseil Régional des droits humains, le Haut - Commissariat au Plan et l'Initiative nationale pour le développement humain. Dans le cadre du projet, le COFIL a la tâche de définir les orientations stratégiques et pédagogiques, valider les produits du projet, assurer le suivi de l'état d'avancement de l'action et fournir des recommandations aux partenaires pour la mise en œuvre du projet. Il a aussi une fonction de concertation dans le but d'alimenter l'attention, l'appropriation et la participation des acteurs locaux aux activités du projet. Le COFIL se rencontre trimestriellement.

⁵⁰ Progettomondo, 3e Réunion du Comité de Pilotage (COFIL) du Projet « Aicha – vivre ensemble libres de violences dans une société égalitaire pour toutes et tous », Compte Rendu, Commission Régionale des Droits de l'Homme, Béni Mellal, 13 décembre 2023

Les femmes de Marocains Résidant à l'Étranger (MRE)

La région BMK, en tant que bassin migratoire, expose les femmes de Marocains résidant à l'étranger (MRE) à des défis distincts. Les mariages précoces en sont un exemple, car ils peuvent être motivés par la perception avantageuse du statut de migrant, conduisant à des unions sans égard pour le bien-être ou le consentement des jeunes filles. Les conséquences incluent l'abandon, l'isolement, et une dépendance vis-à-vis de la belle-famille, entraînant des abus physiques et émotionnels.

Les femmes de Marocains Résidant à l'Étranger (MRE)

La région BMK, en tant que bassin migratoire, expose les femmes de Marocains résidant à l'étranger (MRE) à des défis distincts. Les mariages précoces en sont un exemple, car ils peuvent être motivés par la perception avantageuse du statut de migrant, conduisant à des unions sans égard pour le bien-être ou le consentement des jeunes filles. Les conséquences incluent l'abandon, l'isolement, et une dépendance vis-à-vis de la belle-famille, entraînant des abus physiques et émotionnels.

Une intervention ciblée s'impose. Sensibiliser aux impacts négatifs des mariages précoces, offrir un soutien juridique et psychosocial, renforcer les réseaux de soutien communautaire, et promouvoir l'éducation et l'autonomisation sont des impératifs pour aborder ces problématiques complexes.

La situation des filles dans les zones rurales

Dans les zones rurales de BMK, les filles font face à des défis majeurs tels que le décrochage scolaire et le mariage précoce. Des campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'éducation, des programmes de soutien scolaire, et des actions de plaidoyer pour renforcer l'application des lois contre le mariage des mineur.e.s sont essentiels. La création de réseaux de soutien, impliquant les écoles et les leaders communautaires, constitue une approche holistique pour favoriser l'éducation et l'autonomisation des filles.

Les étudiantes issues des zones rurales et résidant dans des maisons pour filles

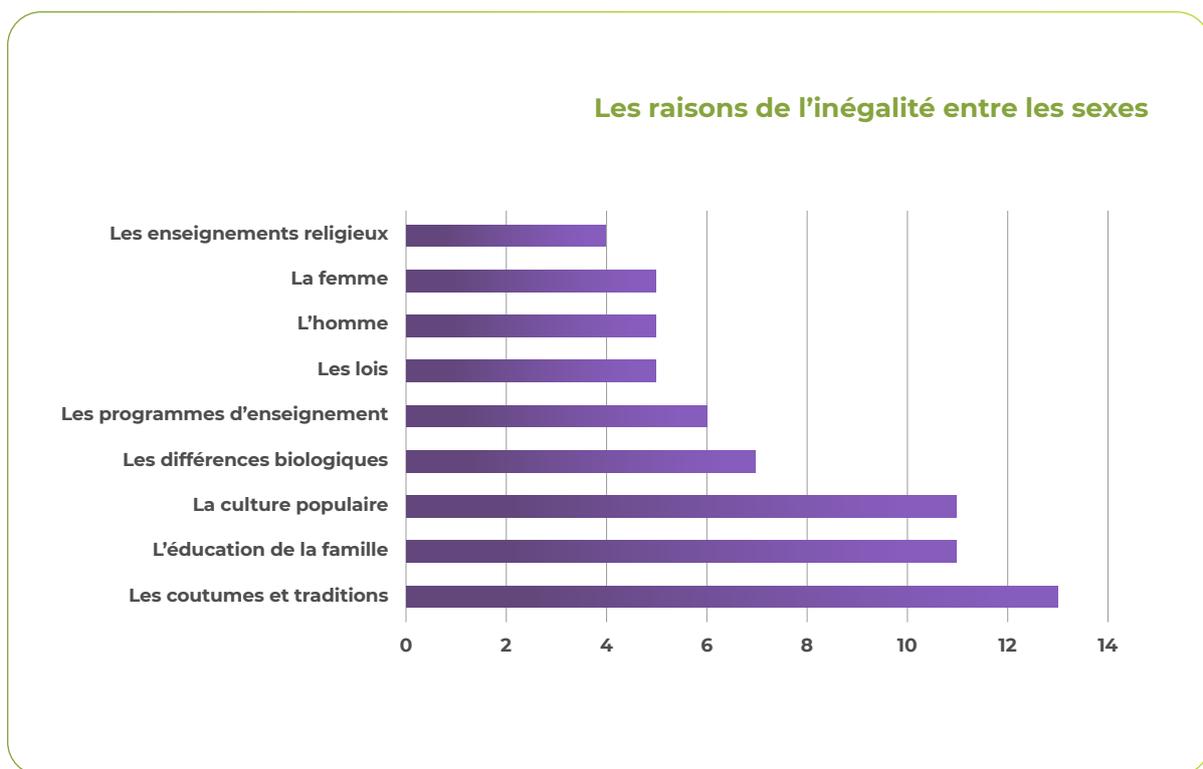
Enfin, les étudiantes issues des zones rurales et résidant dans des internats urbains ou universitaires présentent des problématiques spécifiques telles que le manque de structures d'écoute. La mise en place de centres d'écoute, de lignes d'assistance téléphonique anonymes, et de programmes d'orientation sont des mesures cruciales pour garantir leur bien-être et favoriser leur adaptation à un nouvel environnement.

En conclusion, la région BMK nécessite une approche multidimensionnelle et sensibilisée aux spécificités culturelles pour lutter efficacement contre les stéréotypes sexistes et les VBG. Les défis identifiés renforcent l'urgence d'actions concertées pour créer un environnement égalitaire et sûr pour toutes les filles et femmes de la région.

2. Résultats et analyse des questionnaires

A. LES PERCEPTIONS DES STÉRÉOTYPES SEXISTES ET DES VBG À BENI-MELLAL-KHENIFRA

Dans le cadre d'une étude parallèle menée par le projet Aicha, un questionnaire a été distribué électroniquement et en version papier aux groupes ciblés, avec une réponse de soixante (60) personnes, dont 27 hommes, 32 femmes et une seule personne non identifiée en termes de genre, représentant à la fois les zones urbaines et rurales⁵¹. Les catégories d'âge vont de 18 ans et plus de 45 ans, parmi lesquelles 49 ont un niveau d'éducation universitaire, 7 ont un niveau secondaire et 4 ont un niveau d'enseignement secondaire qualifiant. Ils se répartissent en 29 célibataires, 25 marié.e.s et 6 divorcé.e.s. Ils et elles appartiennent à une classe sociale moyenne économiquement à hauteur de 78 %, une classe économiquement aisée à hauteur de 15 % et une classe défavorisée à hauteur de 7%. En ce qui concerne les activités économiques : 43,33 % sont salarié.e.s, 13,33 % sont travailleurs/travailleuses indépendant.e.s et 33,34 % sont des élèves ou des étudiant.e.s, tandis que 10 % ont déclaré être non rémunéré.e.s.



⁵¹ Annexe 1 : Questionnaire

En analysant les réponses données par 20 répondant.e.s au questionnaire, nous constatons que la raison de l'inégalité entre les sexes la plus fréquemment citée est "les coutumes et traditions", qui a été mentionnée 13 fois⁵². Ensuite, à égalité, nous avons "l'éducation de la famille" et "la culture populaire", citées 11 fois chacune. Les différences biologiques arrivent en quatrième position avec 7 mentions. Ainsi, beaucoup de personnes attribuent l'inégalité de genre à des normes culturelles et sociales préexistantes. Cela souligne l'importance de remettre en question et de remédier aux normes discriminatoires qui peuvent perpétuer cette inégalité. L'éducation familiale et la culture populaire sont également considérées comme des facteurs significatifs, ce qui met en évidence l'influence de l'environnement familial et socioculturel dans la transmission des inégalités de genre. Les différences biologiques ont également été mentionnées plusieurs fois, ce qui montre que certain.e.s répondant.e.s ne différencient pas les différences biologiques des rôles et des opportunités qui sont socialement construites.

Qualités positives dans le contexte familial ⁵³	
Hommes / Garçons	Femmes / Filles
Chef de famille Protecteur Fort Libre Respecté Intimidant Éducateur assistant	Maitresse de maison Servante Éducatrice Patiente Compréhensive Coopérative
Qualités positives dans le contexte professionnel	
Hommes / Garçons	Femmes / Filles
Glorieux Engagé Capable de travaux difficiles Leader responsable	Dévouée Généreuse Disciplinée Patiente Compétitrice respectueuse et modeste
Qualités positives dans le contexte de la rue	
Hommes / Garçons	Femmes / Filles
Fort Respectueux Libre Brave Protecteur	Modeste A de la retenue Sens de l'humanité Responsable Respecte la loi Courageuse

⁵² Annexe 1 : Questionnaire (I.2)

⁵³ Annexe 1 : Questionnaire (I.3)

Qualités positives dans le contexte scolaire	
Garçons	Filles
Dévoué Discipliné Coopératif Leadership Protecteur Poursuit ses études	Sérieuse Disciplinée Performante scolairement Comportement positif Respecte les autres

Ces résultats révèlent la présence forte de stéréotypes sexistes dans la perception des qualités positives attribuées aux hommes/garçons et aux femmes/filles dans différents contextes. Au sein du cadre familial, la répartition des rôles reflète des attentes traditionnelles liées au genre et souligne une asymétrie dans les responsabilités et les positions de pouvoir au sein de la famille : ainsi, la femme est au service tandis que l'homme protège, la femme devrait faire preuve de patience, de compréhension et de coopération tandis que l'homme doit être fort, libre et respecté, représentant une figure intimidante et seulement assister dans l'éducation des enfants.

Dans les espaces de travail, les qualités positives attribuées à l'homme sont liées à la gloire, à l'engagement et à la capacité à accomplir des tâches difficiles, tandis que les femmes doivent plutôt être généreuses, patientes et disciplinées. Cette représentation reflète une perception des hommes comme étant plus aptes à occuper des postes de pouvoir et à assumer des rôles de leadership, tandis que les femmes sont souvent reléguées à des rôles de soutien.

Dans l'environnement de la rue, les qualités positives attribuées à l'homme sont liées à la force ou encore à la liberté tandis que les femmes sont positivement perçues lorsqu'elles sont modestes et réservées. Cela montre que l'environnement de la rue est généré ; du fait de leur correspondance avec la force physique et la liberté, la violence et l'espace public sont considérés comme masculins. Selon cette même conscience traditionnelle, les femmes sont considérées comme incompatibles avec les connotations de l'espace public. La présence d'une femme dans le « territoire masculin » ébranlerait ainsi les fondements mêmes du monde masculin. Ces représentations et stéréotypes sont dangereux car ils peuvent être à l'origine du harcèlement dans la rue⁵⁴.

Concernant l'environnement scolaire, on note que la poursuite des études est considérée comme une qualité positive chez les garçons, tandis que les filles se distingueraient à nouveau par leur discipline, ou leur sérieux. Cela reflète des attentes différentes en termes de comportement et de performance académique.

⁵⁴ Buisson C., Wetzels J., op.cit. (2022)

Qualités négatives dans le contexte familial ⁵⁵	
Hommes / Garçons	Femmes / Filles
Paresseux Dépendant Indifférent Égoïste Autoritaire et violent Non coopératif dans les tâches ménagères	Égoïste Têtue Refuse d'obéir au mari Crée des problèmes Perd son temps dans des choses inutiles Faible et soumise Manque d'estime de soi
Qualités négatives dans le contexte professionnel	
Hommes / Garçons	Femmes / Filles
Dominateur Entêté Arrogant Fanatique Souhaite prendre des décisions unilatérales Intimidant et harcelant sexuellement	Égoïste Têtue Compétitive Autoritaire Ne respecte pas sa propre valeur Exploite sa beauté
Qualités négatives dans le contexte de la rue	
Hommes / Garçons	Femmes / Filles
Agressif Violent Imprudent et irrespectueux des lois Attention portée aux futilités	Peureuse et passive Imprudente Manque de pudeur et exhibition Débauche au nom de la liberté
Qualités négatives dans le contexte scolaire	
Garçons	Filles
Violent Désordonné et manque de discipline Manque de tolérance Manque de conscience de l'importance de l'éducation Harcèlement sexuel	Compétitive Jalouse Envieuse Nerveuse et colérique Conflictuelle et obstinée avec les hommes Trop pudique et manque de pudeur

Concernant les qualités négatives attribuées à chaque genre, on souligne des résultats contradictoires et paradoxaux lorsqu'il s'agit des femmes : dans le contexte professionnel, elles sont perçues à la fois comme égoïstes et têtues, mais également comme soumises et renonçant à leurs droits. Dans l'espace public, elles sont à la fois dépeintes comme trop timides ou passives, mais également comme étant impudiques et ayant peu de retenue dans leur comportement. À l'intérieur de la maison, être faible et soumise est considéré comme une qualité négative, mais refuser d'obéir à son

⁵⁵ Annexe 1 : Questionnaire (I.4)

mari est également considéré comme négatif. Ces perceptions et stéréotypes montrent à quel point il est compliqué de satisfaire les attentes liées au genre. Ces perceptions limitent les rôles et les responsabilités attribués à chaque genre, renforçant ainsi les inégalités de pouvoir et de statut.

Les résultats sur les qualités positives et négatives attribuées à chaque genre reflètent l'existence claire du sexisme ambivalent, une forme de sexisme complexe et paradoxale qui explique ces représentations contradictoires des femmes dans la société⁵⁶.

Encadré 1 : Qu'est-ce que le sexisme ambivalent ?

Le sexisme ambivalent se compose de deux dimensions contradictoires mais qui coexistent souvent dans les attitudes et les comportements envers les femmes. La première dimension du sexisme ambivalent est l'hostilité envers les femmes (ou le sexisme hostile). Elle se manifeste par des attitudes négatives, des préjugés et des discriminations ouvertement sexistes. Cela peut inclure des croyances selon lesquelles les femmes sont inférieures aux hommes, qu'elles sont moins compétentes, qu'elles doivent se conformer à des rôles traditionnels ou qu'elles doivent être contrôlées et soumises.

La deuxième dimension du sexisme ambivalent est l'idéalisation des femmes (ou le sexisme bienveillant). Elle se traduit par des attitudes positives envers les femmes, mais ces attitudes sont souvent teintées de paternalisme ou de condescendance. Les femmes sont alors idéalisées comme étant pures, aimantes, maternelles, mais également fragiles et dépendantes des hommes. Cette idéalisation peut conduire à des comportements protecteurs ou paternalistes, mais en même temps, elle peut limiter les opportunités des femmes en les cantonnant à des rôles stéréotypés et restreints. Même si elle est considérée comme bienveillante, cette forme de sexisme contribue néanmoins à maintenir des inégalités de genre et perpétuer des stéréotypes nuisibles.

⁵⁶ Dardenne B., Delacollette N., Grégoire C., Lecocq D., « Structure latente et validation de la version française de l'Ambivalent Sexism Inventory : l'échelle de sexisme ambivalent », L'année psychologique, 2006 ; Glick P., Diebold J., Bailey-Werner B., Zhu L., « The two faces of Adam : ambivalent sexism and polarized attitudes toward women », Personality and Social Psychology Bulletin, 1997 ; Glick P., Fiske S., « An ambivalent alliance : hostile and benevolent sexism as complementary justifications for gender inequality », American Psychologist, 2001

Le questionnaire comportait également une question sur les facteurs que les répondant.e.s considèrent comme important dans leur perception des hommes et des garçons, et des femmes et des filles.

	Tenue vestimentaire	Sentiments	Force physique	Idées	Coté Moral/Ethique	Force de caractère
Homme et garçon	12,8%	33,3%	20,5%	82,1%	87,2%	87,2%
Femme et fille	23,1%	51,3%	7,7%	79,5%	92,3%	66,7%

Ainsi, l'éthique et la morale sont les principaux facteurs déterminant la perception des femmes et des filles, tandis que pour les hommes c'est à la fois l'éthique et la morale ainsi que la force de caractère⁵⁷. La tenue vestimentaire est également considérée comme un facteur plus important chez les femmes que chez les hommes.

En ce qui concerne les travaux jugés inappropriés pour les hommes et les femmes, les répondant.e.s considèrent que les travaux pénibles et physiques tels que le travail dans les mines sont des tâches inappropriées pour les femmes⁵⁸. À l'inverse, il est considéré inapproprié pour les hommes de s'occuper des tâches ménagères et de l'éducation des enfants. Lorsque les rôles et les responsabilités sont strictement définis en fonction du genre, cela limite non seulement les opportunités et le potentiel des individus, mais cela conduit également à une distribution inégale du travail domestique et des responsabilités parentales, ainsi qu'à un déséquilibre du pouvoir au sein des relations familiales. Le fait de considérer que les tâches ménagères et l'éducation des enfants sont exclusivement du ressort des femmes implique une division inégale du travail, où les femmes sont surchargées de responsabilités domestiques et sont souvent confrontées à un déséquilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Cela limite les choix de carrière des femmes et perpétue l'idée que leur place principale est à la maison⁵⁹. En même temps, cela restreint les opportunités des hommes de s'engager activement dans la vie de famille, de développer des compétences parentales et d'établir des liens significatifs avec leurs enfants. De plus, cette perception limite également le développement des enfants, en leur fournissant un modèle étroit de comportement genré⁶⁰. En impliquant les hommes dans les tâches ménagères et l'éducation des enfants, les enfants peuvent bénéficier de la présence et de l'influence positive des figures masculines, ce qui contribue à leur développement émotionnel, social et cognitif. L'implication équilibrée des hommes dans ces domaines favorise également la création de relations familiales plus égalitaires et encourage les enfants à développer une perspective non stéréotypée des rôles de genre.

⁵⁷ Annexe 1 : Questionnaire (I.8)

⁵⁸ Annexe 1 : Questionnaire (I.10 et I.11)

⁵⁹ Descamps E., « L'influence des stéréotypes sexistes sur le choix de métier à l'école primaire », Éducation, 2021

⁶⁰ Fawcett Society, op.cit (2019)

Par ailleurs, on note des chiffres alarmants issus de l'analyse quantitative des questionnaires : 1/3 des personnes interrogées ne considèrent pas l'égalité entre les sexes comme nécessaire, et 36,8% considèrent que l'égalité de genre détruit le tissu social⁶¹. Il est important d'analyser ces chiffres à la lumière du contexte socioculturel et des normes de genre enracinées qui façonnent les attitudes et les croyances des individus. L'égalité entre les sexes est un principe fondamental des droits humains et une condition essentielle pour une société juste et équilibrée. Les personnes qui ne considèrent pas l'égalité de genre comme nécessaire peuvent être influencées par des stéréotypes sexistes, des croyances patriarcales ou une méconnaissance des conséquences négatives des inégalités de genre sur les individus et la société dans son ensemble. La croyance selon laquelle l'égalité de genre détruit le tissu social est préoccupante. Elle peut être attribuée à une mauvaise compréhension de ce que signifie réellement l'égalité de genre et des avantages qu'elle apporte à toutes et tous. En effet, selon le FMI, l'égalité de genre permet d'améliorer la productivité et accélérer la croissance d'environ 35% en moyenne, et permet une hausse des revenus masculins⁶². L'égalité de genre vise à garantir que tous les individus aient les mêmes droits, les mêmes opportunités et la même valeur dans la société. En réalité, l'égalité de genre renforce le tissu social en favorisant l'inclusion, la diversité, la justice et la cohésion sociale.

B. SEXISME ORDINAIRE ET DIVISION SEXUÉE DU TRAVAIL, DES ACTIVITÉS ET DES ESPACES SOCIAUX

L'analyse des questionnaires met en évidence des éléments révélateurs d'un sexisme ordinaire et d'une division sexuée persistante du travail, des activités et des espaces sociaux. Les réponses recueillies révèlent une perception largement répandue selon laquelle les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes sont préétablis et limités par des attentes sociales rigides. Dans le contexte familial, les réponses soulignent que les hommes sont perçus comme les chefs de famille, les protecteurs et les figures de pouvoir, tandis que les femmes sont souvent cantonnées aux rôles de maitresses de maison, de servantes et d'éducatrices des générations futures. Cette division sexuée du travail est également présente dans les espaces de travail extérieurs, où les hommes sont valorisés pour leur engagement, leur force physique et leur capacité à assumer des tâches difficiles, tandis que les femmes sont perçues comme dévouées, généreuses et disciplinées, mais souvent reléguées à des rôles subalternes. Dans la sphère publique, les stéréotypes sexistes se manifestent par une perception de l'homme comme étant fort, audacieux et respecté dans la rue, tandis que la femme est souvent jugée par sa modestie, sa retenue et son respect des normes sociales. Enfin, dans le contexte scolaire, les hommes sont valorisés pour leur leadership, leur protection et leur poursuite des études, tandis que les femmes sont souvent limitées à des attentes de sérieux et de discipline. Ces résultats révèlent l'existence persistante de préjugés sexistes et d'une division sexuée des rôles et des espaces sociaux, mettant en évidence la nécessité urgente de remettre en question ces normes et de promouvoir une égalité de genre véritable et équitable.

⁶¹ Annexe 1 : Questionnaire (I.12 et I.14)

⁶² Ostry J.D., Alvarez J., Espinoza R., Papageorgiou C., "Economic gains from gender inclusion: new mechanisms, new evidence", IMF Staff Discussion Note, 2018

La division sexuée du travail, des activités et des espaces sociaux est une réalité profondément enracinée dans la société. Cette division repose sur l'idée que certaines tâches, rôles et domaines sont considérés comme étant appropriés pour les femmes, tandis que d'autres sont réservés aux hommes⁶³. Ainsi, les femmes sont traditionnellement liées à l'espace domestique et les hommes à l'espace public. Dans cette division, les activités de l'espace domestique n'ont pas été reconnues comme un travail « formel » et ne sont donc pas rémunérées, contrairement aux activités de l'espace public⁶⁴. C'est à partir de cette division qu'une série de croyances, de normes et de valeurs sont générées et transmises, et que les idéaux de féminité et de masculinité émergent.

Encadré 2 : Qu'est-ce que le sexisme ordinaire ?

Le sexisme ordinaire, également connu sous le nom de sexisme quotidien ou banal, se réfère aux attitudes, comportements et pratiques discriminatoires basées sur le genre qui sont intégrées dans la vie quotidienne et perçues comme normales ou acceptables par la société. Ce type de sexisme est souvent subtil, insidieux et omniprésent, ce qui le rend particulièrement difficile à reconnaître et à combattre.

Le sexisme ordinaire se manifeste de différentes manières. Par exemple, il peut se manifester par des remarques sexistes dévalorisantes envers les femmes, des stéréotypes sexistes négatifs, des attentes différenciées en matière d'éducation et de carrière⁶⁵, ainsi que des normes restrictives sur la sexualité et l'autonomie des femmes. Ainsi, le sexisme ordinaire au Maroc peut se manifester à travers des stéréotypes professionnels (affirmer que "la politique n'est pas pour les femmes"), à travers des doubles standards de comportement (tolérer des comportements tels que la promiscuité chez les hommes tout en réprimant les femmes pour les mêmes comportements) ou à travers des blagues et insultes (l'utilisation de blagues dégradantes pour se moquer des femmes qui défient les normes de genre traditionnelles). Ces formes de sexisme subtil peuvent sembler bénignes ou « normales » pour certains, mais elles contribuent à la marginalisation, à l'oppression et à l'inégalité des femmes dans la société marocaine. Il peut se manifester dans les interactions sociales, où les femmes sont souvent reléguées à des rôles de soutien ou ignorées lors de discussions importantes⁶⁶. Les femmes sont ainsi souvent découragées de poursuivre des carrières considérées comme étant réservées aux hommes, comme la politique, et sont plutôt encouragées à se concentrer sur des domaines traditionnellement féminins, tels que les soins. Il est crucial de reconnaître et de remettre en question ces manifestations de sexisme ordinaire, à travers la sensibilisation et l'éducation sur les normes et les pratiques sexistes.

⁶³ Beneria L., « Reproduction, production et division sexuelle du travail », Pendant ce temps, 1981

⁶⁴ Brunet I., Santamaria C., « Économie féministe et division sexuelle du travail », IV (1), 2016

⁶⁵ Annexe 1 : Questionnaire (I.3 et I.4)

⁶⁶ Ibid.

C. AMPLIEUR DES VBG DANS LA RÉGION DE BÉNI-MELLAL-KHÉNIFRA

Les questionnaires indiquent que près de 3/4 (environ les trois quarts) des personnes reconnaissent l'existence de la violence dans leur environnement local. Cette violence aurait poussé des femmes à quitter leur travail ou interrompre leurs parcours scolaires⁶⁷.



Les résultats montrent que plus de la moitié des répondant.e.s témoignent de la violence contre les femmes et les filles au sein de la famille⁶⁸. En ce qui concerne les types de violence les plus répandus selon les espaces : la séquestration est suivie de la violence psychologique et physique comme les plus courantes au sein de la famille, tandis que dans la rue, le harcèlement et le harcèlement sexuel sont plus fréquents, suivis de près par la violence physique, psychologique et les agressions sexuelles. En ce qui concerne les lieux de travail, le harcèlement et le harcèlement sexuel sont les plus courants, suivis de la violence psychologique. Les établissements éducatifs se distinguent par une propagation importante du harcèlement, suivi d'une nette différence avec la violence psychologique et le harcèlement sexuel. En ce qui concerne la violence par le biais des médias numériques, le cyberharcèlement est le plus répandu, suivi de la violence psychologique et du harcèlement sexuel. Il convient de noter que les cas de violence directe représentent les deux tiers (2/3) des cas, tandis que le tiers restant (1/3) concerne la violence via les médias numériques⁶⁹.

En ce qui concerne la prévalence de la violence envers les hommes et les garçons de la part des femmes et des filles, les questionnaires ont révélé une convergence du nombre de ceux qui en reconnaissent l'existence et ceux qui la nient (55,3% contre 44,7%)⁷⁰. Cela indique peut-être une mauvaise compréhension de la question des VBG. Cela rend souvent plus difficile la mise en œuvre d'actions contre les VBG car ses racines ne sont pas reconnues. En effet, les VBG sont le fruit d'une inégalité de genre ou de rapports de pouvoir inégaux, généralement actée par un genre qui se perçoit plus puissant que d'autres, et dont cette supériorité est reflétée de façon systémique (dans les lois, les comportements, l'éducation...). Bien que des manifestations de violence perpétrées par des femmes envers des hommes puissent être constatées, elles ne traduisent pas une violence systémique ni une illustration directe d'une inégalité, d'une hiérarchisation et d'un déséquilibre de pouvoir ancrés à divers niveaux sociétaux. En réalité, les VBG frappent aussi les hommes et les garçons, mais il s'agit surtout d'hommes violents envers d'autres hommes, en particulier envers ceux qui ne se conforment pas aux attentes de masculinités ou de genre.

⁶⁷ Annexe 1 : Questionnaire (II.1 et II.2)

⁶⁸ Annexe 1 : Questionnaire (II.5)

⁶⁹ Annexe 1 : Questionnaire (II.7)

⁷⁰ Annexe 1 : Questionnaire (II.10)

Encadré 3 : Qu'est-ce que la violence systémique ?

La violence systémique, ou violence structurelle, se réfère à un type de violence enraciné dans les structures, les politiques, les normes et les pratiques d'une société ou d'une institution. Contrairement à la violence individuelle, qui implique des actes isolés de violence perpétrés par des individus, la violence systémique se concentre sur les schémas structurels d'injustice et d'oppression qui créent et maintiennent des inégalités et des discriminations.

3. Résultats et analyse des focus groups

Lors du focus group avec les associations, plusieurs points ont été soulevés. Tout d'abord, il a été souligné l'importance de l'implication des institutions et des structures éducatives et scolaires dans la lutte contre la violence. De plus, les dangers de l'utilisation d'Internet ont été abordés, notamment le harcèlement sur les réseaux sociaux et ses conséquences préoccupantes pour les mineur.e.s. Une distinction a été faite entre ce qui est considéré comme une "violence normale" et une violence qui se traduit par des actes concrets. « Il a été constaté que la violence fait partie de notre quotidien, qu'elle se manifeste dans nos foyers et dans nos rues. Nous sommes habituées à cette discrimination et elle est devenue une habitude, normalisée »⁷¹. Les institutions religieuses et gouvernementales doivent être selon les participant.e.s pleinement impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions. La normalisation de la violence a été évoquée, ainsi que sa diffusion dans la société. Certain.e.s ont mis en avant la notion de « *hchouma* » (la honte), où les filles avaient par exemple autrefois peur de porter certains vêtements alors qu'elles n'auraient plus honte aujourd'hui, ce qui justifierait en réalité la violence à leur égard⁷². Les participant.e.s ont également mentionné le silence entourant les cas de violence sexuelle, qui sont tus par crainte de dénonciation, combinée au caractère tabou de la sexualité au Maroc. D'autres ont notamment affirmé « qu'aujourd'hui, on n'a plus le droit de s'approcher d'une femme sinon on est considéré comme un harceleur »⁷³. Certain.e.s ont justifié la violence en blâmant le comportement des survivantes, affirmant que la violence pourrait être évitée si elles étaient plus vigilantes⁷⁴. En ce qui concerne le rôle de la société civile, il a été souligné que cette violence et ces stéréotypes existent même au sein de cette sphère, et qu'il est nécessaire d'aborder cette problématique. Tous ces éléments seraient liés pour une majorité des participant.e.s à un problème de mentalité qui affecte toutes les couches de la société, de la famille et de l'école jusqu'au gouvernement en passant par les institutions et la société civile.

Le focus group avec les professeur.e.s du collège a révélé la persistance de représentations traditionnelles des rôles des femmes et des hommes. Il a été noté que les filles semblent être plus compétitives à l'école, car elles considèrent l'instruction comme une « porte de sortie », ce qui expliquerait leur meilleur niveau scolaire⁷⁵.

⁷¹ FG1 OSC (1, 3, 5)

⁷² FG1 OSC (2)

⁷³ FG1 OSC (3)

⁷⁴ FG1 OSC (2)

⁷⁵ FG3 PRF, (PRF-H1, PRF-F2)

Toutefois, certain.e.s participant.e.s ont interprété cette compétitivité des filles comme une forme de violence ou comme une manifestation de leur tendance à devenir violentes à leur tour. Cette interprétation ne prend pas en compte le fait que cette compétitivité pourrait être perçue comme un moyen de se défendre et de s'imposer en l'absence d'un accompagnement institutionnel adéquat. Dans le groupe, il y avait une tendance à justifier et à expliquer les violences basées sur le genre. Certain.e.s participant.e.s ont souligné le rôle primordial de la famille, en notant qu'il y a une reproduction de la violence si la famille est elle-même violente⁷⁶. Certain.e.s ont même soutenu qu'il fallait répondre à la violence à l'égard des filles par la violence. D'autres participant.e.s ont avancé l'hypothèse que les filles adoptent des comportements violents pour s'affirmer⁷⁷. Il a été mentionné que certains parents empêchent leurs filles d'accéder à l'éducation, et que certains milieux très conservateurs sont réticents à l'instruction scolaire. Des tabous et un silence entourent également certaines formes de violence, comme cela a été observé lors du focus group avec les associations. Il est clair que les comportements des garçons sont largement pris en compte, mais il y a une tendance systématique à les justifier. Un professeur a avancé l'idée que les femmes étaient intrinsèquement capables, de par leur nature, de supporter plusieurs formes de violences, ce qui pose une fois de plus le problème des stéréotypes sexistes⁷⁸.

Lors du focus group avec les élèves du collège, plusieurs observations ont été faites. Une jeune élève a exprimé l'idée que la femme n'a aucun rôle en politique, ce qui met en avant le stéréotype selon lequel le leadership est un domaine réservé aux hommes⁷⁹. Les élèves estiment cependant que l'égalité entre hommes et femmes progresse. Certaines filles ont exprimé leur sentiment de ne pas avoir droit à la parole, tandis que les garçons bénéficient d'une totale liberté, ne serait-ce que pour sortir⁸⁰. Un jeune garçon a véhiculé des représentations sexistes en affirmant que le rôle de la femme est plus important au foyer qu'au sein de la société⁸¹. Il considère la violence à l'égard des femmes comme normale et justifiée, admettant qu'il a déjà frappé une fille, un acte qu'il considère avoir commis pour une raison justifiable. Un autre garçon a affirmé que la violence peut être justifiée lorsque des raisons valables sont présentes, ce qui montre une forte banalisation des violences basées sur le genre⁸². Un troisième garçon soutient que le rôle de la femme est de s'occuper de l'éducation de ses enfants et qu'il est normal que les garçons aient plus de liberté que les filles. Les jeunes filles semblent avoir une prise de conscience plus claire des inégalités entre hommes et femmes. Leurs revendications semblent concerner des droits simples et fondamentaux, tels que le droit de sortir ou d'aller à l'école sans subir de contraintes. Les jeunes filles considèrent que les formes de violence font partie intégrante de leur quotidien, ce qui suggère que cette violence est constamment présente puisqu'elles doivent constamment élaborer des stratégies pour y faire face. Ces formes de violences renforcent un sentiment profond d'inégalité, car les filles ne peuvent pas compter sur le soutien des institutions primaires auxquelles elles appartiennent et qui les socialisent, à savoir l'école et la famille, car ces institutions perpétuent cette même violence quotidienne ordinaire.

⁷⁶ Ibid, (PRF-H2)

⁷⁷ Ibid (PRF-H2)

⁷⁸ Ibid (PRF-H4)

⁷⁹ FG2 ELV, (ELV-F1)

⁸⁰ Ibid, (ELV-F4)

⁸¹ Ibid, (ELV-G1)

⁸² Ibid, (ELV-G2)

L'analyse conjointe des focus groups révèle des points de convergence importants. Tout d'abord, il est clair que la normalisation des violences basées sur le genre et des stéréotypes sexistes est un problème préoccupant. **La violence est perçue comme une partie intégrante de la vie quotidienne, ce qui rend difficile son identification et sa remise en question.** De plus, le silence et les tabous entourant certaines formes de violences, en particulier les violences sexuelles, renforcent cette normalisation et empêchent la dénonciation et l'accès à la justice pour les survivantes. Tant les participant.e.s du focus group avec les professeur.e.s que ceux avec les associations ont exprimé la nécessité de définir clairement les violences basées sur le genre. Un autre aspect récurrent est l'importance des institutions et des structures éducatives dans la lutte contre les violences basées sur le genre VBG. Les écoles sont identifiées comme des espaces clés pour sensibiliser les jeunes à l'égalité des genres et pour remettre en question les stéréotypes sexistes. Cependant, il est nécessaire de renforcer la formation des enseignant.e.s pour qu'ils et elles puissent aborder ces questions de manière adéquate et soutenir les élèves dans leur compréhension et leur lutte contre les violences basées sur le genre.

Enfin, les discussions ont souligné l'importance de sensibiliser la société dans son ensemble, y compris la société civile, aux stéréotypes sexistes et aux violences basées sur le genre. La reconnaissance de l'existence de ces problématiques au sein de la société civile elle-même est un premier pas essentiel pour les aborder de manière efficace.

Ces résultats mettent en évidence un besoin urgent d'interventions et de politiques visant à combattre les stéréotypes sexistes et à prévenir les violences basées sur le genre dans la région de Béni Mellal-Khénifra. Il est crucial d'impliquer toutes les parties prenantes, y compris les institutions gouvernementales, les structures éducatives, la société civile et les familles, dans ces efforts. Des mesures de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités sont nécessaires pour promouvoir des normes égalitaires, briser le cycle de normalisation de la violence et créer un environnement sûr et respectueux pour toutes et tous.

Les focus groups ont mis en évidence plusieurs aspects importants et éléments clés qui mettent en lumière les stéréotypes sexistes et les VBG. Les participant.e.s ont souligné la normalisation des violences basées sur le genre dans la société locale. Elles et ils ont décrit comment la violence est omniprésente dans leur vie quotidienne, que ce soit à domicile ou dans les espaces publics. Cette normalisation est liée à un cycle de diffusion, où la violence est perpétuée et acceptée comme une partie intégrante de la vie. Certain.e.s ont mentionné la notion de "hchouma" pour justifier la violence envers les filles, ce qui révèle l'intériorisation des stéréotypes sexistes et la justification de comportements violents envers les femmes. Les discussions menées lors des focus groups ont mis en évidence plusieurs aspects importants qui montrent comment les stéréotypes sexistes contribuent à la justification et à la banalisation des VBG. Certain.e.s participant.e.s ont blâmé le comportement des survivantes et ont affirmé que la violence pourrait être évitée si elles étaient plus vigilantes. Cette tendance à justifier la violence reflète les normes oppressives et les attentes inégalitaires envers les femmes. Les participant.e.s ont exprimé l'importance d'une implication forte des institutions et des structures éducatives dans la lutte contre les violences basées sur le genre. Elles et ils ont identifié les écoles comme des espaces clés pour la sensibilisation et l'éducation des élèves sur l'égalité de genre. Cependant, il est préoccupant de constater que certain.e.s professeur.e.s

ont exprimé des représentations traditionnelles des rôles des femmes et des hommes, voire un rejet de l'idéal d'égalité, ce qui souligne la nécessité d'une sensibilisation et d'une formation continue pour le corps enseignant. Les participant.e.s ont également mis en évidence les dangers de l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux, en particulier pour les mineur.e.s. Elles et ils ont souligné les risques de harcèlement en ligne et les conséquences néfastes que cela peut avoir sur les jeunes. Il est donc primordial de renforcer la sensibilisation et les mesures de protection en ligne pour prévenir les VBG dans le contexte numérique. L'étude a révélé l'existence de tabous et d'un silence persistant entourant certaines formes de violence, en particulier les violences sexuelles et les violences conjugales. Les participant.e.s ont souligné la peur de dénoncer ces actes en raison des conséquences sociales et de la nature taboue de la sexualité au Maroc. Cette situation crée un environnement propice à l'omerta, où les survivantes hésitent à révéler leurs expériences de violence.

Il est essentiel de reconnaître que ces stéréotypes et ces violences sont profondément enracinés dans la mentalité de la société dans son ensemble, touchant tous les acteurs, des institutions gouvernementales à la famille, en passant par les structures éducatives et le secteur privé.

A présent, il s'agit d'analyser de manière plus approfondie à la lumière des résultats obtenus chaque élément mis en évidence, pour mieux comprendre le sens des observations, des perceptions, des attitudes et des opinions exprimées par les participants.

A. NORMALISATION ET CYCLE DE DIFFUSION DE LA VIOLENCE

La normalisation des violences basées sur le genre fait référence au processus par lequel ces violences sont perçues comme une partie intégrante de la vie quotidienne et considérées comme normales dans une société donnée. La normalisation peut se manifester de différentes manières, notamment par des attitudes, des croyances et des comportements qui minimisent, justifient ou tolèrent les violences à l'égard des femmes. Elle crée un environnement où les violences basées sur le genre sont acceptées et où les individus peuvent agir en toute impunité⁸³.

Plusieurs facteurs contribuent à la normalisation de ces violences. Les stéréotypes sexistes, les normes de genre rigides et les attitudes patriarcales renforcent les inégalités entre les genres et légitiment les violences contre les femmes. Les médias, la culture populaire et les discours sociaux peuvent également jouer un rôle dans la normalisation en véhiculant des représentations négatives des femmes et en glorifiant la violence comme un moyen de résoudre les conflits ou de maintenir le pouvoir⁸⁴.

Le cycle de diffusion des violences basées sur le genre se réfère à la manière dont la violence se perpétue et se propage d'une génération à l'autre, créant ainsi un cercle vicieux. Ce cycle peut être observé au sein des familles, des communautés et des institutions. Par exemple, les enfants qui grandissent dans un environnement violent ont plus de chances de reproduire cette violence à l'âge adulte. Les normes sociales et les pratiques culturelles qui tolèrent ou encouragent les violences basées sur le genre contribuent également à la diffusion de ces violences⁸⁵.

⁸³ Rodelli M. (et. al), « Conceptual development and content validation of a multicultural instrument to assess the normalization of gender—based violence against women », *Sexuality & Culture*, 2022

⁸⁴ Foucault M., "L'histoire de la sexualité ", Gallimard, 1990

⁸⁵ Sinko L., (et., al), "Internalized messages: the role of sexual violence normalization on meaning-making after campus sexual violence", *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 2020

Les violences vécues par les femmes ont des conséquences sur leurs enfants également : les discriminations subies au quotidien ont un impact direct sur eux, particulièrement sur les enfants de mères victimes de violence domestique⁸⁶. Cela peut avoir un impact sur le développement physique, émotionnel et social de l'enfant. Il peut également y avoir des conséquences symboliques, avec l'incorporation de stéréotypes conduisant à la reproduction du cycle de la violence. Les conséquences psychologiques de l'exposition à la violence peuvent toucher à la santé des enfants et affecter leur développement scolaire. Pour cela, il est important d'intégrer les enfants en tant que victimes collatérales de la violence sur la mère.

Les études sur la violence verbale faite aux femmes sont très rares au Maroc⁸⁷. Pourtant, des éléments de langage contribuent à la normalisation des stéréotypes sexistes et donc à leur diffusion et reproduction. Le langage détermine la vision du monde et constitue le miroir de chaque société. Or, le langage, la littérature, la tradition orale et les représentations qualifient souvent les femmes marocaines de faibles, vulnérables et émotionnelles, en attribuant à l'homme des qualités de force, de courage et de raison⁸⁸. Plusieurs expressions dans la langue marocaine reflètent une mentalité sexiste imprégnée par une culture populaire qui associe souvent l'homme à des attributs positifs et la femme à des attributs négatifs. Les termes contenant la racine « *rajel* » (homme) tels que « *roujoula/kelma dial rejjal/koun rajel* » partent du principe que l'homme est plus fort, plus digne de confiance et à la hauteur que la femme. À l'inverse, les expressions employant le mot « *laâyalat* » (les femmes) tels que « *souk laâyalat* » ou « *chghal laâyalat* » (affaires de femmes) renvoient à des choses peu intéressantes, futiles ou inutiles. On utilisera également le terme « *mrewa* » (petite femme) pour désigner un homme qu'on juge faible ou incapable de réaliser certaines choses, reléguant l'image de la femme à une insulte. Certains proverbes renforcent ces stéréotypes, à l'image de :

- « *mra bla rajel 3ef bla tyur* » (une femme sans mari est un nid sans oiseaux) renforçant le stéréotype selon lequel la femme n'a de valeur que si elle a un mari
- « *zin rajel fi d-dakaa w d-dakaa lmra fi zinha* » (la beauté de l'homme est dans son intelligence et l'intelligence de la femme est dans sa beauté), renforçant le stéréotype selon lequel la beauté d'une femme prime sur son intelligence, tandis que l'intelligence de l'homme est plus importante
- « *lmra bla wlad bhal lxayma bla wta'd* » (la femme sans enfants est comme une tente sans piliers), ce qui renforce la croyance selon laquelle la femme n'est rien sans enfants. La plupart des questionnaires dans le cadre de l'étude, lorsqu'il s'agit de définir le rôle des femmes, répondaient l'éducation des enfants.

Dans une étude réalisée par Malika Rafiq, on retrouve plus de 25 proverbes similaires dans lesquels les femmes sont dévalorisées, considérées comme inférieures, humiliées, chosifiées et animalisées, mettant en avant le fait qu'elle n'a aucune utilité sinon son rôle d'épouse ou de procréatrice⁸⁹. Les proverbes jouent un rôle important dans la représentation de l'image de la femme et peuvent cultiver un esprit de violence à l'égard de cette image⁹⁰.

⁸⁶ Fawcett Society, op., cit (2020)

⁸⁷ Rafiq M., « Violence verbale envers la femme marocaine : proverbes injurieux envers la femme marocaine », Faits de langue et société, 2021

⁸⁸ Ibid.

⁸⁹ Ibid., p.91

⁹⁰ Saghir M., « Le proverbe injuste... sur les stéréotypes sexistes dans les proverbes marocains », Union de l'Action Féministe, 2021 ; Talmenssour A., « La femme dans le discours proverbial marocain », Littérature, Art et Langue, 2020

Le langage contribue ainsi au cycle de diffusion et de normalisation de la violence. Ces images dévalorisantes existent dans une multitude de cultures et non seulement la culture arabo-musulmane ou marocaine.

Pour rompre ce cycle de diffusion et remettre en question la normalisation des violences basées sur le genre, il est nécessaire de mettre en place des interventions multidimensionnelles. Cela inclut l'éducation, la sensibilisation, la législation et la création d'un environnement sûr et respectueux pour les femmes. Il est crucial de remettre en question les normes de genre restrictives, de promouvoir l'égalité des genres et de responsabiliser les individus, y compris les garçons et les hommes, les familles, les communautés et les institutions pour mettre fin à ces violences.

B. LES STÉRÉOTYPES SEXISTES À L'ORIGINE DE LA JUSTIFICATION ET LA BANALISATION DE LA VIOLENCE

Les stéréotypes sexistes jouent un rôle crucial dans la justification et la banalisation des violences basées sur le genre. Ces stéréotypes sont des croyances simplistes et préconçues qui attribuent des caractéristiques, des rôles et des comportements spécifiques aux femmes et aux hommes, en se basant sur leur sexe biologique. Ces croyances sont profondément enracinées dans les sociétés et peuvent influencer les attitudes individuelles et collectives envers les femmes, les hommes et les relations entre les genres.

Lorsqu'il s'agit de violences basées sur le genre, les stéréotypes sexistes peuvent avoir des conséquences néfastes en justifiant ou en minimisant ces violences. Voici quelques mécanismes par lesquels les stéréotypes sexistes contribuent à la justification et à la banalisation de la violence :

- **Dévalorisation des femmes** : les stéréotypes sexistes tendent à dévaloriser les femmes et à les considérer comme inférieures aux hommes. Cette dévalorisation peut conduire à une perception erronée selon laquelle les femmes méritent moins de respect et de protection, ce qui peut justifier l'utilisation de la violence à leur encontre. Par exemple, certaines personnes peuvent percevoir qu'il est acceptable de contester, de manquer de respect ou même de recourir à des actes violents pour « remettre à leur place » les femmes qui osent s'élever au-delà des rôles traditionnellement assignés.
- **Normalisation des comportements violents** : les stéréotypes sexistes peuvent véhiculer l'idée que la violence est une caractéristique masculine normale et attendue. Les hommes sont souvent associés à des traits tels que la force, l'agressivité et la domination, ce qui peut conduire à la normalisation de comportements violents et à leur acceptation sociale⁹¹. Par exemple, l'association fréquente entre la masculinité et la notion de résolution de conflits par la force physique. Les médias, la culture populaire et les normes sociales contribuent à créer la perception que les hommes sont naturellement plus enclins à recourir à la violence pour défendre leur honneur ou résoudre les problèmes. Ainsi, si un homme réagit de manière violente envers une femme dans le cadre d'un conflit au sein de la communauté, cela peut être perçu comme une simple manifestation de sa « masculinité » et de sa capacité à faire respecter sa position.

⁹¹ McCarthy K.J., Mehta R., Haberland N.A., op.cit (2018)

- **Victim-blaming** : les stéréotypes sexistes peuvent conduire à blâmer les survivantes de violences basées sur le genre en remettant en question leur comportement, leur apparence ou leurs choix de vie. Les femmes peuvent être accusées d'être "provocatrices" ou d'avoir "cherché" la violence, ce qui détourne la responsabilité de l'agresseur et justifie la violence⁹². Par exemple, il y peut y avoir des commentaires insinuant que la tenue de la femme était la cause de l'agression, minimisant ainsi la responsabilité de l'agresseur et faisant porter le blâme à la survivante.
- **Minimisation de la gravité de la violence** : les stéréotypes sexistes peuvent minimiser la gravité des violences basées sur le genre en les qualifiant de "normales" ou en les considérant comme une "affaire privée". Cette minimisation peut empêcher la reconnaissance du problème et entraver les efforts visant à le combattre⁹³. Par exemple, dans le cadre de violences conjugales, des personnes pourraient réagir en minimisant la gravité de la situation à travers des phrases comme « les disputes font partie du mariage » ou « tous les couples se battent, ce n'est rien d'extraordinaire ».
- **Perpétuation des rôles de genre rigides** : les stéréotypes sexistes contribuent à maintenir des rôles de genre rigides, où les femmes sont souvent perçues comme faibles, passives et dépendantes, tandis que les hommes sont vus comme forts, agressifs et dominants. Cette construction sociale des genres peut entraîner des dynamiques de pouvoir inégalitaires et favoriser la justification de la violence. On peut observer un exemple de ce mécanisme dans les discussions sur le consentement sexuel. En raison des stéréotypes sexistes, il peut être sous-entendu que l'homme est censé prendre l'initiative dans une relation intime. Si la femme exprime une réticence ou un refus de participer à une activité sexuelle, certains considéreront que la femme « joue dur à obtenir » ou que sa résistance fait partie du jeu de la séduction. Si la femme se sent obligée de céder à l'insistance de l'homme du fait des attentes sociales, les stéréotypes auront favorisé une situation où son consentement n'est pas respecté.

Il est important de souligner que les stéréotypes sexistes ne sont pas fondés sur des réalités objectives, mais sont le produit de constructions sociales et culturelles. Ils limitent les possibilités individuelles et sociales des femmes et des hommes, renforcent les inégalités de genre et contribuent à la perpétuation des violences basées sur le genre.

Encadré 4 : Qu'est-ce que le consentement ?

Le consentement sexuel signifie que toutes les personnes impliquées dans une activité sexuelle sont d'accord pour y participer volontairement et en étant pleinement conscientes de ce qu'elles font. Cela implique de respecter les limites de chacune, de communiquer clairement et de s'assurer que tou.te.s les partenaires sont d'accord à chaque étape de l'interaction sexuelle. Consentir signifie également pouvoir changer d'avis à tout moment et retirer son consentement sans subir d'accusations.

⁹² De la Torre J., Rodriguez-Diaz J., «The relationship between attribution of blame and the perception of resistance in relation to victims of sexual violence», *Frontiers in Psychology*, 2022

⁹³ Buisson C., Wetzels J., op. cit (2022)

Certain.e.s accusent les femmes d'être la cause de ces violences en raison de leur « tenue indécente », de « serrer la main à des étrangers pour les saluer », du « retard à rentrer à la maison », de comportements « immoraux » ou encore de « manque de pudeur »⁹⁴. Cela révèle une tendance au « victim-blaming », une pratique blâmant les femmes et les accusant de provoquer ou de mériter la violence qui leur est infligée en raison de leur tenue vestimentaire considérée comme indécente, de leurs interactions sociales jugées inappropriées, ou de leur comportement perçu comme immoral ou manquant de pudeur⁹⁵. Ces accusations reflètent une perception erronée selon laquelle les femmes sont responsables de la violence qu'elles subissent, occultant ainsi la responsabilité des agresseurs et renforçant les stéréotypes sexistes préjudiciables. Le « victim-blaming » peut être analysé à travers le cadre du patriarcat, du

Encadré 5 : Qu'est-ce que le *victim-blaming* ?

La notion de "victim-blaming" fait référence à une tendance sociale et psychologique où les victimes d'une violence, d'une agression ou d'un abus sont tenues responsables de leur propre victimisation. Plutôt que de placer la responsabilité sur l'agresseur ou le système qui permet la violence, le "victim-blaming" se caractérise par une focalisation sur les comportements, les caractéristiques ou les choix de la victime, en la tenant coupables de l'acte qui lui est infligé. Cette pratique trouve ses racines dans des normes sociales patriarcales et sexistes qui visent à justifier ou minimiser la responsabilité de l'agresseur en cherchant des fautes chez la victime.

sexisme ou de la culture du viol. Le patriarcat, en tant que système social et structurel, confère aux hommes un pouvoir et une autorité dominants, tandis que les femmes sont soumises à des normes et des attentes qui les placent dans une position inférieure. Le sexisme, qui découle du patriarcat, renforce les inégalités de genre en attribuant des rôles, des responsabilités et des comportements spécifiques à chaque genre. La culture du viol, quant à elle, contribue à normaliser et à justifier les violences basées sur le genre en remettant en question les comportements et les choix des survivantes plutôt que de remettre en cause le comportement des agresseurs⁹⁶.

Pour lutter contre la justification et la banalisation des violences basées sur le genre, il est essentiel de remettre en question et de déconstruire les stéréotypes sexistes. Cela nécessite une éducation et une sensibilisation à l'égalité de genre dès le plus jeune âge, la promotion de modèles positifs de masculinité et de féminité, et l'encouragement d'une remise en question critique des normes de genre. Il est également crucial de promouvoir des lois et des politiques qui protègent les survivantes de violence et qui tiennent les auteurs responsables de leurs actes.

⁹⁴ Focus Groupe et enquêtes avec les associations de la société civile dans le cadre du « Guide pour l'égalité de genre et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes » du Projet Aicha

⁹⁵ Persson S., Dhingra K., "Attributions of blame in stranger and acquaintance rape: a multilevel meta-analysis and systematic review", *Trauma Violence Abuse*, 2020

⁹⁶ Randall M., "Sexual assault law, credibility and 'ideal victims': consent, resistance, and victim blaming", *Can J. Women Law*, 2010

Du fait de la prédominance des structures patriarcales, on a tendance à associer la violence et la domination à la masculinité, même lorsque ces comportements sont adoptés par des femmes⁹⁷. Les hommes bénéficient d'un pouvoir d'agir qui les amène à considérer l'objectification comme un privilège, car leur système de croyances est imprégné de l'idée qu'ils sont les agents, les auteurs de chaque acte « violent » qui mène à une réalisation spécifique, ce qui conforte la vision symbolique de la masculinité.

C. IMPLICATION DES INSTITUTIONS ET DES STRUCTURES ÉDUCATIVES : UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

La responsabilité collective des structures éducatives et des institutions dans la lutte contre les stéréotypes sexistes et les violences basées sur le genre est un aspect crucial pour parvenir à un réel changement social, comme cela a été souligné pendant les discussions de groupe. Ces institutions jouent un rôle essentiel dans la formation des individus, la transmission des valeurs, la construction des connaissances et la socialisation des jeunes générations. Leur engagement actif dans la lutte contre les stéréotypes sexistes et les violences basées sur le genre est donc fondamental pour promouvoir l'égalité de genre et créer des environnements sûrs et respectueux. Les structures éducatives et institutionnelles sont des environnements sociaux où les stéréotypes sexistes peuvent être transmis, mais également contestés et transformés. En intégrant des approches pédagogiques inclusives et en promouvant des valeurs d'égalité de genre, ces structures peuvent contribuer à déconstruire les stéréotypes sexistes et à prévenir les violences basées sur le genre.

La théorie de la reproduction sociale souligne le rôle des institutions dans la reproduction des inégalités sociales et des schémas de pouvoir existants⁹⁸. Les structures éducatives et institutionnelles peuvent être des espaces où les stéréotypes sexistes sont reproduits, renforcés et légitimés. Cependant, elles peuvent également devenir des leviers de changement en adoptant des politiques et des pratiques qui remettent en question les normes de genre traditionnelles, favorisent l'égalité de genre et encouragent la participation active de tous les individus.

D. LES VBG FACILITÉES PAR LES TECHNOLOGIES : UN DANGER IMMINENT ET PRÉOCCUPANT

Les violences basées sur le genre facilitées par les technologies constituent un phénomène émergent et préoccupant⁹⁹. Cette forme de violence tire profit des avancées technologiques pour perpétuer et amplifier les stéréotypes sexistes, tout en permettant une diffusion rapide et étendue des comportements abusifs. Les technologies numériques offrent un espace de diffusion instantanée où ces stéréotypes sexistes peuvent être largement diffusés, normalisés et renforcés¹⁰⁰.

Les normes de genre rigides et les attentes sociales préconçues engendrent des inégalités de pouvoir entre les sexes, créant ainsi un climat propice à l'acceptation des violences. Les technologies facilitent cette dynamique en fournissant des espaces virtuels où les violences basées sur le genre peuvent être rationalisées et justifiées à travers des discours haineux, des blagues dégradantes, des menaces ou des comportements de harcèlement en ligne.

⁹⁷ Taylor A., Hardman M.J., "War, language and gender, what new can be said? Framing the issues", Women and Language, 2004

⁹⁸ Van Haecht A., « Il. Le schéma de la reproduction : de l'école au système des classes sociales », Dans L'école à l'épreuve de la sociologique, 2006

⁹⁹ Glitch UK, End Violence against women coalition, "The ripple effect: COVID-19 and the epidemic of online abuse", 2020

¹⁰⁰ Amnesty International, « Toxic Twitter », Report, 2018, URL :

<https://www.amnesty.org/en/latest/news/2018/03/online-violence-against-women-methodology/>

Une dimension importante de cette problématique réside dans la perpétuation de la culture du silence et de l'impunité. Les survivant.e.s de violences basées sur le genre en ligne sont souvent confrontées à des obstacles pour dénoncer les agresseurs et obtenir justice. Cela contribue à un climat d'impunité, où les auteurs de violences sexistes en ligne se sentent protégés et encouragés dans leurs actions.

Un autre aspect préoccupant des violences basées sur le genre facilitées par les technologies est leur portée et leur accessibilité accrues. Les agresseurs peuvent exploiter les outils numériques pour atteindre un public plus vaste, ce qui peut aggraver les effets néfastes sur les victimes. Les commentaires haineux, les insultes sexistes et les menaces en ligne peuvent avoir un impact dévastateur sur la santé mentale, l'estime de soi et la sécurité des individus. Les survivant.e.s peuvent ressentir une détresse émotionnelle intense, une peur constante et une atteinte à leur dignité, qui peuvent entraîner des conséquences à long terme sur leur bien-être et leur participation sociale.

En outre, les violences basées sur le genre facilitées par les technologies perpétuent les inégalités de genre et renforcent les stéréotypes négatifs. Les agresseurs utilisent souvent des discours misogynes et sexistes pour intimider et dévaloriser les femmes et les filles. Ces comportements perpétuent les normes de genre restrictives et contribuent à la création d'un environnement hostile où les femmes et les filles sont dissuadées de s'exprimer librement, de participer activement aux espaces en ligne et de profiter pleinement des opportunités offertes par les technologies¹⁰¹.

Les violences numériques ont connu une grande augmentation depuis la pandémie et le confinement, passant de 35% en 2011 à 84,1% en 2020 (Chiffres du Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille). Cela soulève la nécessité d'établir des mécanismes sûrs et confidentiels pour signaler IES VBG facilitée par les technologiques et prendre des mesures contre ses auteurs.

E. TABOUS ET SILENCE AUTOUR DES SITUATIONS DE VIOLENCE

Les violences basées sur le genre sont souvent entourées de tabous profondément enracinés, qui empêchent leur reconnaissance et leur dénonciation. Ces tabous peuvent être liés à des croyances culturelles, religieuses ou traditionnelles qui cherchent à maintenir l'ordre social existant. Ils peuvent également découler de la peur des conséquences sociales, économiques ou psychologiques liées à la divulgation d'une situation de violence. Les tabous renforcent le silence en créant une culture de la honte, de la stigmatisation et de la culpabilisation des victimes¹⁰².

Le silence autour des violences basées sur le genre sont également alimentés par des mécanismes de pouvoir et de contrôle. Les agresseurs utilisent souvent des tactiques d'intimidation, de menace et de manipulation pour maintenir leurs victimes dans le silence. Ces mécanismes sont renforcés par des normes de genre rigides qui accordent une importance excessive à la réputation et à la conformité sociale, décourageant ainsi les victimes de parler ou de chercher de l'aide.

¹⁰¹ ONU Femmes, « Violence en ligne contre les femmes en Asie, une étude multipays », Rapport, 2020

¹⁰² UNESCO, « Informer sur les violences à l'égard des filles et des femmes : manuel pour les journalistes », 2019

Sur le plan sociétal, le silence autour des violences basées sur le genre entraîne de graves conséquences. Il perpétue la culture de la violence en permettant aux agresseurs de continuer leurs actes sans être tenus responsables. De plus, le silence contribue à la normalisation de la violence et à la perpétuation des inégalités de genre. En ne remettant pas en question ces comportements et en ne soutenant pas les survivantes, la société entretient un climat d'impunité et de complicité.

Il est important de souligner que briser le silence et les tabous est un processus complexe et personnel pour les survivantes des VBG. Cela nécessite un soutien adéquat, des espaces sécurisés et des politiques inclusives pour encourager la parole et la dénonciation. Les recherches académiques et les théories féministes ont joué un rôle essentiel en donnant une voix aux survivantes, en déconstruisant les discours *victim-blaming* et en mettant en lumière les mécanismes structurels qui maintiennent le silence.

Le silence est emblématique du manque de pouvoir dans nos sociétés. Les conséquences de la dénonciation ne sont pas toujours positives. Plusieurs études ont documenté des réactions sociales négatives de la part des proches et des systèmes de communauté. Lorsque les survivantes sont exposées à des comportements ou des attitudes les blâmant, cela peut être expérimenté comme une seconde forme de violence, un phénomène connu comme la « victimisation secondaire ».

Dénoncer la violence peut donc avoir des conséquences négatives pour les survivantes alors qu'elles sont sujettes à un traumatisme supplémentaire aux mains des personnes vers lesquelles elles se tournent pour de l'aide. Les réactions négatives peuvent ainsi servir de fonction de silence. Les femmes qui brisent initialement le silence et s'expriment sur la violence peuvent rapidement opter pour le silence.

La Commission Nationale des Droits Humains a identifié plusieurs défis identifiés à partir des échantillons de jugements. Il est observé le manque et l'absence d'une culture de dénonciation au sein de la société marocaine, ce qui entrave la transmission d'un certain nombre de cas de violences aux autorités judiciaires, la persistance de schémas qui perpétuent la normalisation de la violence contre les femmes et la considèrent comme un comportement normal, une tendance générale à traiter les crimes de violences contre les femmes comme des délits relevant d'une « politique criminelle » qui tend à favoriser une utilisation étendue de la procédure de transaction pénale, ce qui peut avoir des résultats inverses (la criminalisation des plaignantes, la facilitation de l'évasion des agresseurs de la punition, l'élargissement de l'application de la conciliation ou l'imposition de peines atténuées...). Le rapport mentionne également l'absence de criminalisation du viol conjugal à travers une disposition spécifique, et la possibilité de criminaliser les plaignantes, ce qui découragerait de nombreuses femmes de porter plainte car les relations personnelles entre adultes continuent d'être criminalisées.¹⁰³.

¹⁰³CNDH, « تشجيع التبليغ عن العنف ضد النساء والفتيات ومناهضة الإفلات من العقاب : العنف وعدم الانصاف يعدم الإرادة الإنسانية للمرأة », 2023.

4. Résultats et analyse des entretiens individuels

Six entretiens individuels ont été menés avec des représentant.e.s d'institutions publiques clés dans la région, dans le but de recueillir des informations sur les politiques, les pratiques et les initiatives mises en place pour lutter contre les stéréotypes sexistes et les violences basées sur le genre. Les entretiens ont été menés avec une responsable de la Cellule de veille pour les victimes de violence à Béni Mellal¹⁰⁴, le vice-procureur du roi au tribunal de Khouribga¹⁰⁵, des membres de l'Entraide Nationale¹⁰⁶, une représentante du Département ministériel de la Jeunesse, un représentant du Département ministériel de la Santé¹⁰⁷ et des membres du Conseil Régional des Droits Humains (CRDH) de Béni Mellal.

Les entretiens individuels menés avec les institutions publiques ont permis de mettre en évidence plusieurs éléments communs qui éclairent les problématiques inhérentes aux pratiques, politiques et initiatives visant à prévenir les violences basées sur le genre et à orienter les survivantes. Ces éléments identifiés fournissent des informations cruciales pour comprendre les lacunes et les défis auxquels sont confrontées ces institutions dans leur lutte contre les stéréotypes sexistes et les violences basées sur le genre¹⁰⁸.

A. LES APPROCHES ET SERVICES DE PRISE EN CHARGE DES FEMMES SURVIVANTES DE VIOLENCES DANS LA RÉGION : ENTRE AVANCÉES MAJEURES ET LACUNES

L'entretien avec la responsable de la Cellule de veille sur les violences basées sur le genre a permis de mieux comprendre les pratiques et les initiatives mises en place par cette institution. La Cellule de veille a été présentée comme une partie prenante dans la lutte contre les violences basées sur le genre, en mettant l'accent sur la prise en charge des femmes violentées. Elle existe depuis octobre 2021 et met en œuvre plusieurs actions dans le cadre du Programme de vigilance sociale.

Lors de la présentation de la Cellule, des éléments de langage spécifiques concernant l'approche privilégiée ont été utilisés, et ils se retrouvent dans les différents programmes de la Cellule. Parmi ces éléments, on peut citer¹⁰⁹ :

¹⁰⁴ Entretien n°1, Cellule de veille pour les victimes de violence à Béni Mellal, 30 mai 2023

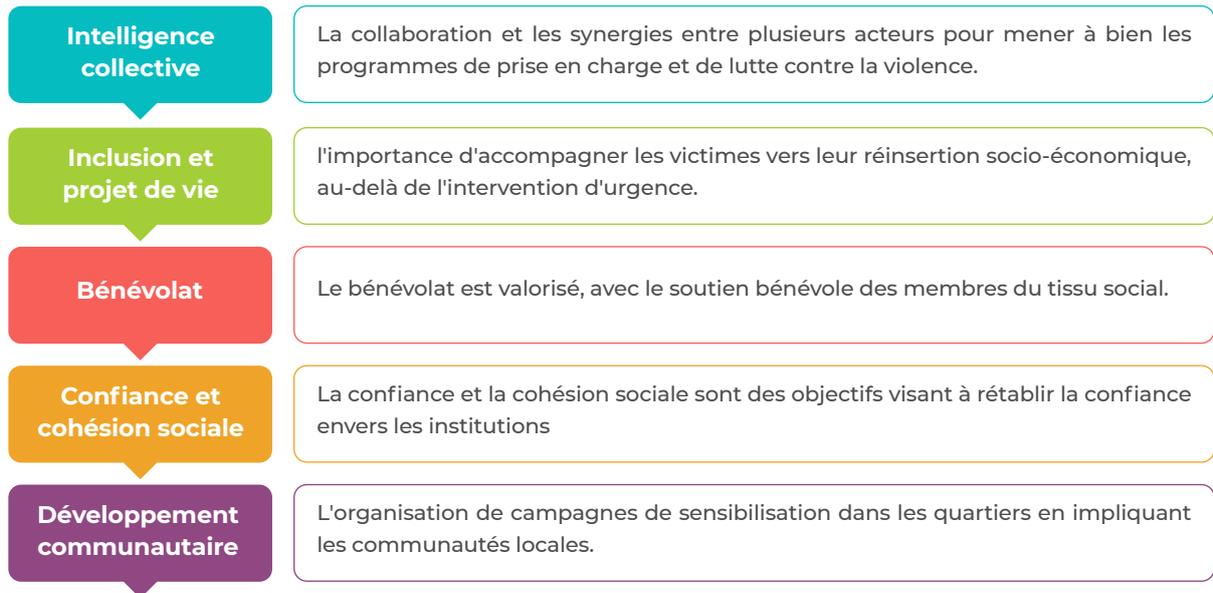
¹⁰⁵ Entretien n°2, Tribunal de Khouribga, 30 mai 2023

¹⁰⁶ Entretien n°3, Entraide Nationale, 30 mai 2023

¹⁰⁷ Entretien n°4, Département ministériel de la Jeunesse, 31 mai 2023

¹⁰⁸ Entretien n°5, Département ministériel de la Santé, 31 mai 2023

¹⁰⁹ Entretien n°6, Centre Régional des Droits de l'Homme, 31 mai 2023



La Cellule de veille intervient à travers différents programmes qui ciblent des groupes spécifiques de femmes en situation difficile, telles que les mères célibataires, les femmes âgées, les femmes présentant des troubles mentaux, les élèves en situation difficile et les personnes sans-abris. Ces programmes sont basés sur quatre approches différentes :



Il est souligné que la Cellule de veille a effectué 16.512 interventions au cours des deux dernières années, dont 14.285 concernaient des victimes sans abri, la majorité étant des femmes seules dans la rue.

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE SOCIOÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE POUR LES FEMMES EN SITUATION DIFFICILES

Nombre d'interventions	16.512
Enfants en situation difficile	222
Personnes atteintes de troubles mentaux	313
Femmes en situation difficiles	745
Personnes âgées	927
Personnes sans abri	14.285

Il est important de noter que les actions de la Cellule de veille se concentrent principalement sur la sécurisation de l'espace public, tandis que les violences conjugales ne sont pas considérées comme des formes de violence absolues.

On soulève également la mise en place d'unités intégrées **dans tous les hôpitaux pour les femmes et les enfants victimes de violence**, offrant un circuit préférentiel de prise en charge et la présence d'assistant.e.s sociaux¹¹⁰. Ces dernier.e.s facilitent notamment les démarches et le contact avec d'autres intervenant.e.s extra système telles que les cellules.

L'entretien réalisé avec l'Entraide Nationale met en évidence plusieurs aspects liés à la prise en charge des femmes survivantes de violences basées sur le genre. **La Cellule de l'Entraide Nationale** joue un rôle central dans la réception des cas de violence, en collaborant avec d'autres acteurs tels que L'initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) et d'autres associations caritatives pour assurer le suivi et l'accompagnement des survivantes. Les actions de l'Entraide Nationale se concentrent sur quatre volets, notamment¹¹¹

- les activités génératrices de revenus pour les femmes
- l'aide à l'approvisionnement en médicaments
- la construction de centres d'accueil en collaboration avec les associations,
- la restructuration des centres des métiers.

L'absence de centres d'accueil dans la région est également mentionnée comme un problème majeur¹¹². Cette lacune empêche toute prise en charge adéquate au-delà de l'intervention immédiate à l'hôpital. Cela souligne l'importance de développer des infrastructures de soutien et de prise en charge à long terme pour les survivantes de violences basées sur le genre, afin qu'elles puissent bénéficier d'un suivi adéquat et d'une réinsertion sereine dans la société.

Par ailleurs, malgré la collaboration et les synergies entre les différents acteurs, il est constaté que la plupart des aides accordées aux survivantes de violences basées sur le genre sont ponctuelles et ne font pas l'objet d'un suivi constant permettant leur réinsertion socio-économique dans la société¹¹³. Ce manque de suivi est amplifié par le comportement de certaines femmes qui retournent dans leur foyer après avoir subi des épisodes de violence, d'après l'entretien. Or, peut-être que ce manque de suivi est l'une des raisons qui poussent les femmes à regagner leur foyer, par manque d'alternative viable.

Les entretiens ont mis en évidence d'autres lacunes dans les pratiques de prise en charge des survivantes. Malgré les avancées de la Moudawana (réforme du code de la famille marocain), il subsiste des dérogations et des stigmatisations envers les mères célibataires dans la société^{114, 115}.

¹¹⁰ Entretien n°5

¹¹¹ Entretien n°3

¹¹² Entretien n°2 et 4

¹¹³ Entretien n°3

¹¹⁴ Entretien n°6

¹¹⁵ Voir Tableau 1 sur les Lacunes de la Moudawana, p 10

Par ailleurs, une question soulevée lors des entretiens concerne **la non-distribution de la pilule du lendemain aux survivantes de viol et d'inceste**, illustrant ainsi les insuffisances des pratiques de prise en charge¹¹⁶. La pilule du lendemain est une méthode de contraception d'urgence qui permet de prévenir une grossesse non désirée après un rapport sexuel non protégé ou une agression sexuelle. Cependant, il est regrettable de constater que certaines institutions ne fournissent pas cette option contraceptive aux survivantes de viol et d'inceste, même si cela fait partie intégrante des soins médicaux et psychologiques nécessaires. Les survivantes de viol et d'inceste ont déjà subi des traumatismes graves et ont besoin d'un soutien médical et psychologique adapté à leur situation. Leur refuser l'accès à la pilule du lendemain, limite leur droit de disposer de leur propre corps et aggrave les conséquences physiques et psychologiques de la violence subie. Il est important de reconnaître que ces pratiques problématiques peuvent être influencées par des raisons religieuses, qui peuvent affecter les politiques et les décisions des institutions. Il est donc crucial de trouver un équilibre entre les valeurs religieuses et les droits fondamentaux des femmes, en garantissant que les pratiques et les politiques en matière de prise en charge des survivantes soient fondées sur des preuves scientifiques, des normes internationales et des principes de droits 'humains auxquels le Maroc s'est engagé plutôt que sur des convictions personnelles qui de fait contribuent à la non application des engagements et des lois du Maroc.

B. LE STREET LIGHT EFFECT (OU EFFET DU RÉVERBÈRE) : UN PHÉNOMÈNE HANDICAPANT

La problématique du « *street light effect* » est également abordée lors des entretiens¹¹⁷. Il a été mis en évidence le fait que seules les violences visibles et mesurables sont prises en compte, tandis que certaines formes de violences, pourtant importantes, restent invisibles et inaudibles. Cette lacune peut entraîner une sous-estimation de l'ampleur réelle des violences basées sur le genre et une inadéquation des mesures de prévention et de prise en charge. Il est crucial de prendre en considération toutes les formes de violences, y compris celles qui ne sont pas facilement observables, afin de mettre en place des actions efficaces de lutte contre les violences basées sur le genre. Cela souligne la nécessité de prendre en considération les données et les témoignages qui ne sont pas facilement accessibles ou visibles, afin de mieux comprendre l'ampleur réelle des violences basées sur le genre et de développer des approches de prévention et de prise en charge adaptées.

Encadré 6 : Qu'est-ce que le « streetlight effect » (effet du réverbère)

Le "streetlight effect" (ou effet du réverbère) fait référence à une tendance à se concentrer sur ce qui est facilement visible ou mesurable, tout en ignorant ou en sous-estimant ce qui est plus difficile à observer ou à quantifier. Cette expression trouve son origine dans une anecdote où une personne cherche ses clés sous un réverbère, non pas parce que c'est là qu'elles sont tombées, mais parce que c'est là où il y a de la lumière pour faciliter la recherche.

¹¹⁶ Entretien n°6

¹¹⁷ Entretien n°2

Le concept du « *street light effect* » a été abordé de manière différente lors des entretiens avec le vice-procureur et la Cellule de veille, mettant en évidence deux aspects distincts de ce phénomène. D'une part, le *street light effect* est évoqué en référence aux « chiffres noirs »¹¹⁸. Cette notion souligne que seules les formes visibles et mesurables de violence sont souvent prises en compte, tandis que certaines formes de violence restent invisibles et inaudibles, en particulier les violences conjugales car peu de femmes portent plainte¹¹⁹. Cela révèle un problème majeur, car la violence qui n'est pas rendue visible devient difficile à quantifier et à combattre, et les survivantes de ces violences sont souvent ignorées ou négligées.

D'autre part, on observe le *street light effect* dans le contexte de la prise en charge des femmes survivantes de violence¹²⁰. Les actions de la Cellule semblent se concentrer principalement sur les cas visibles de violence dans l'espace public, comme les femmes errant dans les rues. Cette approche peut être interprétée comme une application du *street light effect*, c'est-à-dire qu'on ne va observer et tenter de combattre la violence qu'à l'endroit où elle est rendue visible. Cela soulève des problèmes, car cela limite la prise en charge aux cas les plus visibles, alors que d'autres formes de violence, telles que les violences conjugales, peuvent rester invisibles et ne pas bénéficier d'une attention adéquate.

Ces différentes perspectives mettent en évidence les problèmes associés à l'application du *street light effect* dans la lutte contre les violences basées sur le genre. Cela peut avoir des conséquences graves, car sans une compréhension approfondie de toutes les formes de violences basées sur le genre, il est plus difficile de mettre en place des politiques, des programmes et des interventions adéquates pour y remédier. En se concentrant uniquement sur les cas visibles, on risque de négliger d'autres formes de violences tout aussi préoccupantes, mais moins apparentes. Cela souligne l'importance de développer des approches plus holistiques et sensibles qui prennent en compte l'ensemble du spectre des violences basées sur le genre, en reconnaissant que la violence peut revêtir différentes formes et se produire dans différents contextes. Une approche équilibrée et complète est nécessaire pour lutter efficacement contre ces violences et pour assurer une prise en charge adéquate des survivantes. Cela nécessite des efforts de recherche et de collecte de données plus approfondis, ainsi que la reconnaissance de la validité des expériences des femmes dans des contextes où la violence est moins visible et des stratégies mises en œuvre par les organisations féministes dans la prise en charge des survivantes à VBG.

C. LA SENSIBILISATION ET LA RESPONSABILISATION ENTRAVÉES PAR LA PERSISTANCE DES TABOUS ET LA RÉSISTANCE AU CHANGEMENT

La persistance des tabous et le conservatisme régional entravent la sensibilisation, notamment l'éducation sexuelle au sein des écoles. Cette problématique complexe soulève des questions cruciales quant à la manière dont les normes culturelles et sociales peuvent interférer avec les efforts visant à promouvoir une éducation sexuelle inclusive et complète. En ce qui concerne les actions de sensibilisation, elles sont basées sur le principe de l'écoute active¹²¹.

¹¹⁸ Entretien n°2

¹¹⁹ The Conversation: « Big data's « streetlight effect »: where and how we look affects what we see », 2016

¹²⁰ Entretien n°1

¹²¹ Entretien n°1

La responsable souligne la nécessité de « travailler » sur les mentalités des citoyen.ne.s afin de provoquer un changement de comportement. Cependant, il est mentionné que ces actions de sensibilisation ciblent principalement les femmes, et qu'il n'y a pas d'action dédiée aux hommes et aux garçons. Il est préconisé de sensibiliser au niveau des écoles en utilisant des moyens de communication adaptés à l'époque, tels que des petites capsules vidéo, pour simplifier et vulgariser l'information en impliquant et responsabilisant également les garçons et les hommes.

D'emblée, l'entretien au tribunal de Khouribga soulève la question de la « victimisation exagérée » de certaines femmes, ce qui suggère une certaine suspicion à l'égard des survivantes de violences basées sur le genre¹²². Cette attitude peut être liée au regard conservateur partagé localement, qui peut influencer la perception des violences basées sur le genre et remettre en question la véracité des allégations de violence. Cela souligne l'importance de prendre en compte les biais et les préjugés sociaux et culturels dans le traitement judiciaire des cas de violences basées sur le genre et de conscientiser et renforcer les capacités des professionnel.le.s du droit à traiter les cas de VBG.

L'importance de l'éducation a été mise en avant, notamment de l'éducation sexuelle, dans la lutte contre les violences basées sur le genre¹²³. Cependant, il est précisé que la persistance des tabous dans la région entrave la mise en œuvre de ces approches éducatives en raison de la résistance qu'elles pourraient susciter. Les tabous entourant la sexualité sont profondément enracinés dans de nombreuses sociétés, et ils sont souvent perpétués par des croyances traditionnelles, des valeurs religieuses ou des normes sociales strictes. Ces tabous créent une culture de silence et d'ignorance autour de la sexualité, ce qui rend difficile la mise en place d'une éducation sexuelle adéquate et efficace dans les écoles.

L'éducation sexuelle est un outil essentiel pour informer les jeunes sur les questions relatives à la sexualité, la santé reproductive, les relations saines et la prévention des abus sexuels¹²⁴. Cependant, lorsque les parents et la communauté sont réticents à aborder ces sujets ou à soutenir une éducation sexuelle complète, les écoles se retrouvent confrontées à des obstacles majeurs. Tout d'abord, le manque de coopération des parents est un défi majeur. Dans de nombreuses sociétés conservatrices, les parents considèrent l'éducation sexuelle comme une intrusion dans leur rôle de transmettre des valeurs et des croyances à leurs enfants¹²⁵. Ils peuvent craindre que l'éducation sexuelle encourage une sexualité précoce ou remise en question les normes traditionnelles de la communauté. Cette résistance parentale peut se manifester par des protestations, des demandes de retrait des cours d'éducation sexuelle ou tout simplement un manque de soutien et de participation active. De plus, le conservatisme régional renforce ces attitudes restrictives¹²⁶. Dans certains contextes, les leaders religieux ou les autorités locales peuvent exercer une influence considérable sur les politiques éducatives, limitant ainsi la portée et la qualité de l'éducation sexuelle dispensée dans les écoles.

¹²² Entretien n°2

¹²³ Entretien n°2

¹²⁴ Poutrain V., « L'évolution de l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires : de l'information sexuelle à l'égalité entre les filles et les garçons », Dossier 1 : les éducations et le développement de la pensée critique, 2014

¹²⁵ Marche G., « Flawed Science : mobilisations conservatrices, sexualité et discours scientifique », Revue Française d'Études Américaines, 2012

¹²⁶ Entretien n°1, 3, 4 et 6

Les préjugés profondément enracinés contre la discussion ouverte sur la sexualité peuvent également s'étendre aux enseignant.e.s, qui peuvent hésiter à aborder ces sujets de manière approfondie par crainte de représailles ou de réactions négatives. Ces obstacles ont des conséquences significatives sur la santé et le bien-être des jeunes. En l'absence d'une éducation sexuelle adéquate, les jeunes peuvent être mal informé.e.s, vulnérables aux abus et aux mauvaises décisions en matière de santé sexuelle et reproductive¹²⁷. Cela peut entraîner une augmentation des grossesses précoces, des infections sexuellement transmissibles et une violation des droits sexuels et reproductifs¹²⁸.

Pour surmonter ces défis, il est crucial d'adopter une approche globale et inclusive. Tout d'abord, il est essentiel d'engager un dialogue ouvert avec les parents et les communautés, en expliquant les avantages et les objectifs de l'éducation sexuelle et en dissipant les idées fausses qui y sont associées. Il est important de souligner que l'éducation complète à la sexualité (ECS) permet aux jeunes de prendre des décisions éclairées sur leur sexualité, leur bien-être et leur santé, et de défendre leurs droits dans ces domaines. Elle leur donne les ressources pour le faire sous forme de connaissances, de comportements et de compétences¹²⁹. Elle ne vise donc pas à promouvoir une sexualité précoce. Cela peut impliquer des programmes de formation continue, des ressources pédagogiques appropriées et un soutien institutionnel pour les enseignant.e.s confrontés à des réactions négatives ou à des défis dans leur enseignement. Il est crucial de travailler sur le changement d'attitudes et de comportement pour une réelle transformation des relations de genre en mettant en place de programmes d'éducation sexuelle qui s'attaquent à la racine des violences de genre et ce dès le plus jeune âge. Enfin il faut renforcer les partenariats entre les écoles, les organismes de santé et les organisations de la société civile y compris les organisations communautaires.

Il est noté que l'instruction des femmes joue un rôle important dans la mise en évidence des divers cas de violence¹³⁰. La méconnaissance des lois et des droits des femmes est également identifiée comme un problème majeur qui nécessite une attention particulière. Il s'agit d'une problématique majeure qui a une incidence significative sur les violences basées sur le genre. Lorsque les femmes ne sont pas informées de leurs droits et des recours juridiques à leur disposition, elles sont plus vulnérables à l'exploitation, à l'abus et à la violence. Tout d'abord, il peut y avoir un manque d'accès à l'information juridique. Les femmes peuvent ne pas savoir où trouver des ressources juridiques fiables ou ne pas avoir les moyens financiers pour consulter un avocat. De plus, les lois peuvent être complexes et difficiles à comprendre pour celles et ceux qui n'ont pas de formation juridique, ce qui rend l'accès à la justice encore plus difficile. Cela renforce l'impunité des auteurs de violence et leur permet de continuer leurs abus en toute impunité. Par ailleurs, lorsqu'elles ne sont pas informées de leurs droits, les femmes peuvent internaliser la culpabilité et la honte associées à la violence qu'elles subissent. Elles peuvent croire à tort qu'elles méritent d'être maltraitées ou qu'il n'y a pas d'alternatives pour échapper à la violence. Cela perpétue le cycle de violence et empêche les femmes de se libérer de leur situation abusive.

Il est donc crucial de renforcer l'éducation juridique et fournir aux femmes et aux hommes des informations claires et accessibles sur les lois régissant l'égalité de genre. Cela peut inclure la sensibilisation à leurs droits en matière de protection, les procédures judiciaires disponibles et les ressources d'aide.

¹²⁷ Marche G., op.cit (2012)

¹²⁸ UNESCO, « Pourquoi l'éducation complète à la sexualité est importante », 2018

¹²⁹ <https://www.unfpa.org/>

¹³⁰ Entretien n°2

D. LA VULNÉRABILITÉ ÉCONOMIQUE COMME FACTEUR AGGRAVANT : LA NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE HOLISTIQUE

La corrélation entre la violence économique et les cas de violence basée sur le genre dans la région de Béni Mellal - Khénifra est également soulignée¹³¹. La pauvreté économique est identifiée comme la principale cause de ces violences¹³². De plus, la corrélation entre les stéréotypes sexistes, le manque d'éducation et la vulnérabilité économique souligne l'importance d'investir dans des programmes éducatifs et économiques visant à autonomiser les femmes et à transformer les normes sociales et de genre préjudiciables¹³³. Par ailleurs, la violence peut être causée par des problèmes économiques, où l'homme peut se défouler sur sa femme lorsqu'il n'est pas en mesure de subvenir aux besoins de la famille¹³⁴.

Il est souligné que certaines communes de la région présentent des particularités culturelles, avec une tendance plus prononcée au mariage des mineures¹³⁵. L'unité intégrée du département de la santé a traité des cas de filles de 15 ou 16 ans survivantes de violences conjugales, notamment dans la province d'Azilal, caractérisée par un taux élevé de pauvreté et une forte déperdition scolaire. Il est important de mentionner que cette province est caractérisée par le taux de pauvreté le plus élevé au niveau national, comme vu plus haut¹³⁶, ce qui contribue à exacerber la pratique des mariages précoces et forcés en tant que stratégies de survie et ou de protection sociale de la fille et éventuellement de sa famille.

Cette perspective met en lumière l'importance de comprendre les facteurs socio-économiques qui contribuent à la prévalence des violences basées sur le genre, et souligne la nécessité d'aborder ces problématiques de manière holistique en mettant l'accent sur la réduction des inégalités économiques.

E. LE PROBLÈME DU PRINCIPE DE MÉDIATION DANS LE CONTEXTE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Dans les cas de violence au sein du couple, le principe de médiation est utilisé, ce qui reflète l'idée commune selon laquelle la violence conjugale possède différents niveaux de gravité¹³⁷ et dans certains cas reste une question privée et non de compétence de l'État. L'accent est mis sur la préservation du foyer familial, même au détriment de la santé mentale et physique de la femme/mère et d'éventuels enfants. Ce principe fait référence à l'idée selon laquelle la résolution des conflits au sein des relations violentes peut être atteinte par la négociation et la médiation entre les partenaires, plutôt que par des mesures coercitives ou des poursuites judiciaires.

¹³¹ Entretien n°2, 3 et 4

¹³² Entretien n°2

¹³³ Entretien n°3

¹³⁴ Entretien n°6

¹³⁵ Entretien n°5

¹³⁶ Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, op., cit (2019)

¹³⁷ Entretien n°1

Le problème du principe de médiation dans le contexte de la violence conjugale peut être analysé à la lumière des débats sur les approches de résolution des conflits et de la protection des survivantes. Les critiques de la médiation soulignent souvent son potentiel de minimisation de la violence et de mise en danger des survivantes¹³⁸. Cela soulève des questions sur l'équilibre entre la préservation du foyer familial et la sécurité des personnes survivantes de violence ainsi que le non-respect des droits de la femme en tant qu'individu, qui en ce sens est vue plutôt et seulement comme un maillon du foyer familial et non comme une citoyenne à part entière, détentrice de droits.

La violence conjugale est une forme d'abus de pouvoir et de contrôle exercée par un partenaire sur l'autre (en majorité de l'homme sur la femme). Elle englobe un large éventail de comportements violents, tels que les agressions physiques, les abus émotionnels, la coercition sexuelle et la violence économique. Ces actes de violence ont des conséquences graves sur la santé physique, émotionnelle et psychologique des survivantes. La médiation suppose une égalité de pouvoir et une volonté mutuelle de résoudre les conflits. Cependant, dans les relations violentes, il y a un déséquilibre de pouvoir évident, où l'agresseur exerce un contrôle coercitif sur la victime. La médiation peut donc favoriser la perpétuation de cette dynamique de pouvoir inégal et mettre en danger la sécurité de la survivante¹³⁹. Cela peut contribuer au *victim-blaming*¹⁴⁰ en la rendant responsables de la violence subie. De plus, en cas de foyer avec des enfants, la médiation peut contribuer à normaliser la violence comme étant la responsabilité du couple et non de l'agresseur et à renforcer la victimisation secondaire, c.à.d. à justifier des violences qui sont déjà traumatiques pour les enfants. Il est nécessaire de plaider en faveur d'une approche axée sur la sécurité et les besoins des survivantes, qui comprend des mesures de protection, des services de soutien et des poursuites judiciaires contre les agresseurs.

Encadré 7 : Les risques du principe de médiation dans les cas de violence conjugale

- L'absence de prise en compte de la dynamique de pouvoir et de contrôle inhérente à ces relations
- Minimisation de la gravité de la violence conjugale en la considérant comme un conflit de couple normal
- Contribution à la stigmatisation des victimes
- Mise en danger des victimes
- Découragement des victimes de signaler les abus ou de rechercher l'aide dont elles ont besoin, par crainte de représailles ou de ne pas être prises au sérieux

¹³⁸ Casas Vila G., « Médiation familiale : quelle place pour les violences conjugales », EMPAN, 2009

¹³⁹ Perrier J.B., « Violences familiales et médiation : est-ce encore possible ? », Dans : La médiation civile : alternative ou étape du procès ? 2018

¹⁴⁰ Voir encadré n°5 : Qu'est-ce que le *victim-blaming* ?

F. LES FAIBLES MOYENS DES INSTITUTIONS DANS LE DÉPLOIEMENT D' ACTIONS DE PRISE EN CHARGE EFFICACE ET DE SUIVI

Les faibles moyens des institutions dans le déploiement d'actions de prise en charge efficace et de suivi des survivantes ont été mentionnés dans le cadre de plusieurs entretiens comme un défi majeur dans la lutte contre le fléau des violences basées sur le genre¹⁴¹. Cela peut être analysé à travers le prisme des défis structurels et financiers auxquels sont confrontées de nombreuses institutions étatiques. Les ressources limitées peuvent limiter leur capacité à fournir des services complets et adaptés aux besoins des survivantes de VBG¹⁴². Cela entrave ainsi la mise en place de services spécialisés, de structures d'accueil, de personnel formé et de programmes de suivi adaptés. Les institutions se trouvent donc souvent dans l'incapacité de fournir une assistance complète et durable aux femmes survivantes de violences, ce qui compromet leur rétablissement et leur réinsertion sociale. Parallèlement, cela affecte la capacité des institutions à mener des actions de prévention et de sensibilisation à grande échelle. Ces actions contribuent à changer les mentalités, à remettre en question les stéréotypes sexistes et à promouvoir des relations égalitaires. Mais le manque de moyens limite ces initiatives dans leur portée et leur impact. Par exemple, il y a eu mention d'une campagne de lutte contre la violence numérique qui a été lancée, mais elle souffre du manque de budget, de moyens, de formations et de ressources humaines, ne comptant que sur des volontaires¹⁴³.

En effet, les moyens très limités dont disposent les institutions étatiques entravent la mise en place d'une prise en charge efficace et d'un suivi adéquat¹⁴⁴. Cela affecte la confiance des populations envers les institutions publiques, poussant les femmes survivantes de violences à se tourner systématiquement vers les associations. Cependant, lors des discussions, il apparaît que le tissu associatif n'est pas suffisamment solide pour assurer une prise en charge complète, allant de l'écoute à la réinsertion¹⁴⁵. La présence de cellules d'écoute au sein des associations permet aux femmes de parler davantage et constituent un espace de sécurité leur permettant d'exprimer ce qu'elles vivent. Or, dans le monde rural, il y a une distance géographique par rapport à certains centres d'écoute. Deux remarques émergent alors : les associations ne sont pas encore suffisamment matures pour endosser ce rôle crucial de prise en charge et d'accompagnement, bien qu'elles soient paradoxalement les seules véritablement capables de le faire. Cependant, les acteurs étatiques ne disposent pas des ressources humaines et financières nécessaires pour déployer de telles actions. Les programmes de prise en charge peuvent être interrompus ou ne pas offrir un suivi continu en raison du manque de financement ou de personnel qualifié. Cette situation fragilise les femmes déjà vulnérables et réduit l'efficacité des interventions.

La question des faibles moyens des institutions étatiques dans la prise en charge des femmes survivantes de violences basées sur le genre met en évidence la nécessité d'une volonté politique forte et d'un engagement accru de la part des autorités pour allouer les ressources nécessaires à cette cause. Il est crucial de mobiliser des fonds adéquats pour renforcer les capacités institutionnelles, former le personnel, mettre en place des structures d'accueil appropriées et assurer un suivi continu des survivantes.

¹⁴¹ Entretien n°1, n°3, n°5, n°6

¹⁴² Entretien n°1

¹⁴³ Entretien n°6

¹⁴⁴ Entretien n°3

¹⁴⁵ Entretien n°3

De plus, il est essentiel de promouvoir la coordination entre les institutions étatiques, les organisations de la société civile et les bailleurs de fonds pour optimiser l'utilisation des ressources disponibles.

G. L'ABSENCE DE PROGRAMMES DE SENSIBILISATION ÉQUILIBRÉS

En ce qui concerne la sensibilisation, il est souligné que les actions se concentrent principalement sur les femmes, et non sur les hommes¹⁴⁶. La question de l'absence de programmes de sensibilisation équilibrés, qui se concentrent principalement sur les femmes et excluent les hommes, peut être liée aux débats sur l'importance de l'engagement des hommes dans la lutte contre les violences basées sur le genre. Les approches qui incluent les hommes comme agents de changement sont souvent considérées comme plus efficaces pour modifier les normes et les comportements sexistes¹⁴⁷. Les violences basées sur le genre sont un problème social complexe qui ne peut être résolu efficacement sans l'implication et la responsabilité de tou.te.s les acteurs et actrices concerné.e.s. Cela inclut non seulement les femmes survivantes de violence, mais aussi les hommes en tant qu'alliés, agents de changement et de prévention¹⁴⁸. Les programmes de sensibilisation qui négligent la participation active des hommes perpétuent l'idée selon laquelle les violences basées sur le genre sont un problème exclusivement des filles et femmes, renforçant ainsi les stéréotypes sexistes préexistants.

Il est nécessaire d'impliquer les hommes de tout âge dans les programmes de sensibilisation, de les éduquer sur les normes et les comportements toxiques, et de promouvoir des modèles de masculinité non-violents et respectueux. En négligeant cette dimension, les programmes de sensibilisation peuvent manquer l'occasion de véritablement transformer les attitudes et les comportements. Ces programmes peuvent contribuer à la promotion de masculinités positives en mettant en avant des modèles masculins respectueux, en encourageant les hommes à communiquer et à exprimer leurs émotions de manière saine, et en remettant en question les idées préconçues sur la masculinité ainsi que les rapports de pouvoir entre les genre existants.

Encadré 8 : La socialisation de genre et la masculinité positive

La théorie de la socialisation de genre soutient que les normes et les comportements de genre sont appris dès l'enfance à travers l'interaction avec la famille, l'éducation et la société. En engageant les hommes dans des programmes de sensibilisation, il est possible de remettre en question les normes masculines toxiques et de promouvoir des attitudes et des comportements égalitaires.

¹⁴⁶ Entretien n°1

¹⁴⁷ Instituto Promundo, « Impliquer les hommes pour prévenir les violences basées sur le genre : une étude multi-pays des interventions et d'évaluation d'impact », 2015

¹⁴⁸ Jacquemart A., « Les hommes dans les mouvements féministes : socio-histoire d'un engagement improbable », Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2014 ; Connell R., « Masculinités : enjeux sociaux de l'hégémonie », Paris : Éditions Amsterdam, 2014

Les entretiens ont préconisé la sensibilisation des jeunes dans les écoles en utilisant des moyens de communication modernes pour simplifier et vulgariser l'information¹⁴⁹. Le programme de sensibilisation des futurs époux a également été abordé¹⁵⁰. Les adouls (notaires de droit islamique) jouent un rôle clé en informant les futurs mariés de leurs droits et obligations. Cette observation met en évidence la nécessité d'adapter les programmes de sensibilisation à chaque contexte régional afin de répondre aux spécificités locales et de combler les lacunes existantes, ainsi que d'impliquer les leaders religieux dans les actions de sensibilisation et la lutte contre les stéréotypes sexistes.

H. LA CONVERGENCE DES ACTEURS POUR UNE ACTION OPTIMALE ET UNE GOUVERNANCE MULTI-NIVEAUX

Lorsqu'il s'agit de combattre un problème complexe et multidimensionnel tel que les VBG, la collaboration et la coordination entre les différents acteurs deviennent cruciales pour garantir une action optimale. Cette convergence implique la coopération entre les gouvernements, les institutions publiques, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, les communautés locales, les professionnel.le.s de la santé, les éducateurs et les éducatrices et de nombreux autres acteurs engagés dans la lutte contre les VBG. Il est souligné dans les entretiens qu'il existe une convergence entre les différents secteurs (santé, formation, etc.) et les différents acteurs, en réponse à la stratégie nationale visant à favoriser la coopération et la synergie entre ces acteurs¹⁵¹. Cette convergence facilite notamment la circulation des informations relatives aux survivantes de violences basées sur le genre. Cependant, les synergies ne sont pas complètement développées. Le département de la jeunesse, par exemple, ne dispose pas encore de cellules d'écoute spécifiques. Bien qu'une cellule existe, elle n'est pas connectée au ministère de la Justice, ce qui remet en question son utilité si elle ne conduit pas à des actions judiciaires contre la violence¹⁵².

Dans le cadre du Comité de Pilotage du projet « Aïcha », plusieurs lacunes et contraintes ont été identifiées et ont permis de mettre en lumière des opportunités clés pour renforcer ces synergies et la gouvernance multi-niveaux¹⁵³. L'opérationnalisation des cellules d'écoute et de médiation éducative dans tous les établissements scolaires et universitaires constitue une priorité, offrant un soutien immédiat aux victimes tout en favorisant la médiation des conflits. La proposition d'intégrer le Conseil Régional des Droits Humains (CRDH) dans le Comité Provincial de Khouribga est une initiative visant une collaboration renforcée et une coordination plus efficace dans la lutte contre les VBG dans la région. La création d'un Bureau de Médiation Éducative et Familiale au sein des directions provinciales de l'Éducation émerge comme une réponse stratégique aux problèmes familiaux et éducatifs contribuant aux VBG. L'implication des Cadres de l'Appui Social et Psychologique ainsi que des Associations de Parents d'Élèves dans les Bureaux de Médiation Éducative renforcerait le soutien disponible pour les étudiants, contribuant à un environnement éducatif plus sûr et inclusif. Le renforcement du partenariat entre l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation (AREF) et le CRDH est également souligné comme essentiel pour une mise en œuvre efficace des initiatives et des programmes de lutte contre les VBG.

¹⁴⁹ Entretien n°1 et 3, FG 1 OS

¹⁵⁰ Entretien n°2

¹⁵¹ Entretien n°3

¹⁵² Entretien n°4

¹⁵³ Progettomondo, 2e Réunion du Comité de Pilotage (COPI) du projet Aïcha, Compte Rendu, Cour d'Appel de Khouribga, 19 septembre 2023

Enfin, la coordination avec le Conseil des Oulémas pour la sensibilisation représente une stratégie novatrice, visant à collaborer avec les autorités religieuses pour sensibiliser les individus à différents niveaux éducatifs, y compris les analphabètes, à travers le discours religieux.

Il est essentiel que tous les acteurs engagés dans la lutte contre les violences basées sur le genre partagent des définitions et **une reconnaissance commune de ces violences et adhèrent à un référentiel commun**, afin de former une configuration d'acteurs performante. Il est également souligné le nombre élevé d'ONG présentes, ce qui entraîne un effet de dilution, où les ONG les plus actives ne sont pas nécessairement audibles dans l'ensemble du paysage¹⁵⁴. Il est donc nécessaire de proposer une mutualisation des actions renforcée pour optimiser les ressources et maximiser l'impact des interventions. Cependant, malgré l'importance de la convergence des acteurs, il existe des défis et des obstacles qui peuvent entraver sa réalisation. Des questions telles que les différences d'intérêts, les rivalités institutionnelles, les manques de ressources et les conflits de pouvoir peuvent compliquer la coordination et la collaboration entre les acteurs. De plus, les différences culturelles, les normes sociales et les tabous persistent souvent également aux seins des structures impliqués et peuvent entraver les efforts de sensibilisation et de prévention des VBG.

¹⁵⁴ Entretien n°3

IV. RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES

Si les recommandations répondent à des phénomènes globalement présents sur l'ensemble du territoire, elles doivent nécessairement s'appliquer au niveau de la région de Beni Mellal -Khénifra. .

1. Formation :

- Organiser des ateliers et des séances de formation pour les **jeunes, les parents, les enseignant.e.s et les leaders communautaires** afin de promouvoir des normes positives en matière de genre et de prévenir les attitudes sexistes.
- Organiser des ateliers et des séances de formation pour les **leaders communautaires et religieux** (notamment, les Conseils des Oulemas dans chaque province), en les sensibilisant aux questions de genre, d'égalité et de non-violence, afin qu'ils puissent jouer un rôle positif dans la promotion de ces valeurs au sein de leur communauté.
- Sensibiliser, informer et former les entreprises agricoles et les femmes travailleuses agricoles sur les droits des filles et femmes, les VBG, les possibilités de recours à la justice et les services disponibles pour les survivantes de violences dans la région.

2. Éducation :

- **Former les enseignant.e.s et le personnel scolaire** sur la manière d'intervenir en cas de comportements sexistes ou de violence sexistes entre élèves, en mettant en place des protocoles clairs et des mécanismes de signalement appropriés.
- Former les enseignant.e.s à transmettre les principes essentiels de **l'éducation complète à la sexualité (ECS)** pour aborder les questions sur les aspects biologiques, psychologiques, sociaux et éthiques, en fournissant des informations factuelles et en développant des compétences clés, de respect mutuel, de relations saines et de prévention des violences.
- **Intégrer des modules obligatoires** sur l'égalité de genre, les stéréotypes sexistes et les violences basées sur le genre dans les programmes scolaires, en fournissant des ressources pédagogiques adaptées.

3. Sensibilisation et médias

- **Sensibiliser les professionnel.le.s de l'information et média sur le rôle des stéréotypes sexistes dans la perpétuation des VBG et de l'inégalité de genre, et les former sur comment communiquer l'égalité entre femmes et hommes .**
- **Mettre en place des campagnes de sensibilisation dans les communautés locales**, en mettant l'accent sur les droits des femmes et la prévention des violences basées sur le genre dans toutes ses manifestations, y compris le viol conjugal, le mariage des mineures et ses effets néfastes, l'égalité des genre en mettant l'accent sur des exemples des modèles de rôles positifs, sur les avantages pour tout.e.s de vivre dans une société plus égale.

- Mettre en place des campagnes spécifiques pour sensibiliser et éduquer **les hommes et les garçons** sur l'égalité de genre, la prévention des violences basées sur le genre, les masculinités positives et la déconstruction des stéréotypes sexistes.
- Utiliser les des canaux de communication média et hors média, comme par exemple **les médias traditionnels, les médias sociaux**, les caravanes, afin d'atteindre toute la population de la région y compris les zones rurales.
- Organiser des **événements éducatifs, artistiques et culturels** pour sensibiliser, éduquer et promouvoir une culture de respect et d'égalité.

4. Renforcement des institutions

- **Organiser des formations et des ateliers inter-institutions conjoint** en coordination avec les ONG pour les professionnel.le.s de la santé, les travailleuses et travailleurs sociaux, la police, la gendarmerie, les praticien.ne.s de droit, les intervenant.e.s de première ligne, afin de mieux identifier, soutenir et orienter les survivantes de violences basées sur le genre avec une approche commune en travaillant sur la remise en cause des stéréotypes sexistes intériorisés.
- Sensibiliser et former les **forces de l'ordre et le personnel des institutions judiciaires** (tribunaux, cours) de la région à la prise en charge des cas de VBG avec une approche centrée sur la survivante et la poursuite des auteurs, en mettant l'accent sur les dangers du victim-blaming, y compris sur les techniques d'écoute et d'audition des survivantes.
- Mettre en place des mécanismes de **suivi et d'évaluation des interventions** visant à lutter contre les violences basées sur le genre, en développant et utilisant des indicateurs pertinents pour évaluer les progrès réalisés et identifier les domaines nécessitant une attention particulière.
- Développer **l'éclairage des rues ainsi que les transports en commun** pour la sécurité des femmes et un meilleur accès des services, par exemple les femmes travailleuses des zones rurales.
- **Intégrer le Conseil Régional des Droits Humains dans le Comité Provincial de Khouribga** : Cette intégration permettrait une collaboration plus étroite et une meilleure coordination dans la lutte contre les VBG dans la région
- **Renforcer le partenariat entre le Conseil Régional des Droits Humains et l'Académie Régionale de la Formation et de l'Education** : Un partenariat fort et opérationnel est essentiel pour une mise en œuvre efficace des initiatives et des programmes de lutte contre les VBG.
- **Instaurer un Bureau de Médiation Éducatif et Familiale dans les Directions Provinciales de l'Éducation** : Ces bureaux pourraient jouer un rôle clé dans la résolution des problèmes familiaux et éducatifs qui contribuent aux VBG.
- Renforcer le cellules existantes, telles que la **Cellule de veille de Khouribga, Béni Mellal et la Cellule de l'Entraide National**, et des autres services déconcentrés en termes de ressources humaines et financières, ainsi que de formation au personnel affecté.

5. Services

- Opérationnaliser les **Cellules d'Écoute et de Médiation Éducative** dans tous les établissements scolaires et universitaires de la région pour offrir un soutien immédiat aux survivantes de VBG.
- Opérationnaliser les **Conseils des Jeunes** afin d'activement impliquer les jeunes dans le changement des attitudes et des normes socioculturelles
- Considérer et intégrer les **enfants en tant que victimes collatérales** des violences sur la mère dans la conception de toute action contre les VBG.
- Établir des **centres d'accueil spécialisés, notamment dans les centres ruraux et urbains** pour les filles et femmes survivantes de violence dans la région en allouant des fonds réguliers pour leur fonctionnement, en fournissant un accès à des abris sécurisés, à des conseils juridiques, à des services de santé mentale et à des programmes de réinsertion sociale.
- **Développer des services de prise en charge assurant un suivi continu** et complet des survivantes pour garantir leur réinsertion socio-économique, au-delà de la seule admission pour des soins d'urgence.
- **Faciliter le signalement des abus** : mettre en place des mécanismes sûrs et confidentiels pour que les femmes (en particulier les travailleuses) puissent signaler les abus sans crainte de représailles
- **Développer des réseaux de soutien ou des centres de conseil** où les filles peuvent recevoir des conseils et un soutien en matière d'éducation, de santé et de droits.

6. Collecte de données et recherche

- Créer une base de données pour la collecte et le **partage de données statistiques** sur les VBG dans la région pour prévenir la dissimulation d'informations liées aux phénomènes de violence et le rendre visible.
- **Collecter des données régulières et fiables sur la prévalence des violences basées sur le genre**, les attitudes et les perceptions de la population locale, afin de visibiliser les violences normalisées et d'évaluer l'efficacité des interventions et d'ajuster les approches en conséquence.
- Mettre en place des **mécanismes de suivi et d'évaluation renforcés** permettant le partage des données entre acteurs locaux et régionaux, afin d'assurer l'efficacité des actions entreprises.
- **Encourager la recherche** sur les stéréotypes sexistes, les violences basées sur le genre et ses conséquences spécifiques dans la région de Béni Mellal Khénifra, afin de mieux comprendre les causes profondes de ces problèmes et d'orienter les interventions futures.

V. BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES MÉDIATIQUES

L'Opinion, « Béni Mellal-Khénifra : l'INDH au chevet des femmes victimes de violence », Lundi 30 Aout 2021, URL : https://www.lopinion.ma/Beni-Mellal-Khenifra-L-INDH-au-chevet-des-femmes-victimes-de-violence_a18106.html

Le Matin, « Les hommes se sont désengagés des travaux domestiques après la pandémie », 6 décembre 2022, URL : <https://lematin.ma/express/2022/hommes-se-desengages-travaux-domestiques-covid/383990.html>

Le Matin, « Le plan gouvernemental pour l'égalité 2023-2026 lancé », 17 Mars 2023, URL : <https://lematin.ma/express/2023/plan-gouvernemental-egalite-2023-2026-lance/387807.html>

Le Matin, « Les hommes se sont désengagés des travaux domestiques après la pandémie », 6 décembre 2022, URL : <https://lematin.ma/express/2022/hommes-se-desengages-travaux-domestiques-covid/383990.html>

Les ÉCO, « Représentation féminine : la politique reste un bastion masculin », 8 mars 2021, URL : <https://leseco.ma/lapolitique/representation-feminine-la-politique-reste-un-bastion-masculin.html>

Les ÉCO, « Représentation féminine : la politique reste un bastion masculin », 8 mars 2021, URL : <https://leseco.ma/lapolitique/representation-feminine-la-politique-reste-un-bastion-masculin.html>

OUVRAGES

Buisson C., Wetzels J., « Chapitre III. Stéréotypes de genre et violences, liaisons dangereuses », Dans : Les Violences Sexistes et Sexuelles, 2022

Connell R., « Masculinités : enjeux sociaux de l'égémonie », Paris : Éditions Amsterdam, 2014

Fine C., « Delusions of Gender : the real science behind sex differences », London: Icon Books, 2011

Foucault M., « L'histoire de la sexualité », Gallimard, 1990

Moya M., Puertas S., « Definición de sexismo y conceptos relacionados ». In: Páez D., Fernández I., Ubillos S., Zubieta E., editors. Psicología, Cultura y Educación. Prentice Hall, Madrid, 2003

Van Haecht A., «II. Le schema de la reproduction : de l'école au système des classes sociales », Dans : L'école à l'épreuve de la sociologie, 2006

ARTICLES SCIENTIFIQUES

Ambroise B., « Judith Butler et la fabrique discursive du sexe », *Raisons Politiques*, 12 (4), 2003

Beneria L., « Reproduction, production et division sexuelle du travail », *Pendant ce temps*, 1981

Bennis S., « Dynamiques urbaines et constructions identitaires : cas de la ville de Béni-Mellal », *Archivio di Ethnografia*, 2009

Bian, Leslie, Cimpian, « Gender stereotypes about intellectual ability emerge early and influence children's interests », *Science*, 355, 2017

Brunet I., Santamaria C., « Économie féministe et division sexuelle du travail », *IV* (1), 2016

Casas Vila G., « Médiation familiale : quelle place pour les violences conjugales », *EMPAN*, 2009

Cornet A., « L'approche intégrée du genre dans l'élaboration des politiques socio-économiques », *Regards Croisés sur l'Économie*, 2014

Dardenne B., Delacollette N., Grégoire C., Lecocq D., « Structure latente et validation de la version française de l'Ambivalent Sexism Inventory : l'échelle de sexisme ambivalent », *L'année psychologique*, 2006

De la Torre J., Rodriguez-Diaz J., « The relationship between attribution of blame and the perception of resistance in relation to victims of sexual violence », *Frontiers in Psychology*, 2022

Demetriou D.Z., « La masculinité hégémonique: lecture critique d'un concept de Raewyn Connell », *Genre, Sexualité & Société*, 2015

Derdar M., « Women's portrayal in Moroccan mass media », Moroccan Culture Research Group, Faculté des Lettres, El Jadida, 2013

Descamps E., « L'influence des stéréotypes de genre sur le choix de métier à l'école primaire », *Éducation*, 2021

EL Wahidi F., Benkhallouq F.E., Tebbaa O., « L'Atlas de Beni Mellal : de la chasse gardée des Amazighs à la perspective de circulation de leur savoir-faire », *Revue GéoDév.ma*, 2017

Glick P., Diebold J., Bailey-Werner B., Zhu L., « The two faces of Adam : ambivalent sexism and polarized attitudes toward women », *Personality and Social Psychology Bulletin*, 1997

Glick P., Fiske S., « An ambivalent alliance : hostile and benevolent sexism as complementary justifications for gender inequality », *American Psychologist*, 2001

Jacquemart A., « Les hommes dans les mouvements féministes : socio-histoire d'un engagement improbable », Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014

Herrero J., Torres A., Rodriguez F.J, Jurarros-Basterretxea J., « Intimate partner violence against women in the European Union : the influence of male partners' traditional gender roles and general violence », *Psychol. Violence*, 2017

Kaïtouni Drissi Z., Sbiti M., « Les stéréotypes de genre dans la publicité télévisée marocaine », *Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 2022

Marche G., « Flawed Science : mobilisations conservatrices, sexualité et discours scientifique », *Revue Française d'Études Américaines*, 2012

Martin C., Ruble D., « Children's search for gender cues : cognitive perspectives on gender development », *Current Directions in Psychological Science*", 13 (2), 2004

McCarthy KJ, Mehta R., Haberland N.A., « Gender, power and violence: a systematic review of measures and their association with male perpetration of IPV », *PLoS ONE*, 2018

Perrier J.B., « Violences familiales et médiation : est-ce encore possible ? », Dans : *La médiation civile : alternative ou étape du procès ?*, 2018

Persson S., Dhingra K., "Attributions of blame in stranger and acquaintance rape: a multilevel meta-analysis and systematic review", *Trauma Violence Abuse*, 2020

Poggi C., Waltmann J., "La (re)production des inégalités de genre : quels enjeux dans l'éducation, la santé et la protection sociale ? », *Papiers de Recherche*, 2019

Poutrain V., « L'évolution de l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires : de l'information sexuelle à l'égalité entre les filles et les garçons », *Dossier 1 : les éducations et le développement de la pensée critique*, 2014

Rafiq M., « Violence verbale envers la femme marocaine : proverbes injurieux envers la femme marocaine », *Faits de langue et société*, 2021

Randall M., "Sexual assault law, credibility and 'ideal victims': consent, resistance, and victim blaming", *Can J. Women Law*, 2010

Rodelli M. (et. al), « Conceptual development and content validation of a multicultural instrument to assess the normalization of gender—based violence against women", *Sexuality & Culture*, 2022

Saghir M., « Le proverbe injuste... sur les stéréotypes sexistes dans les proverbes marocains », *Union de l'Action Féministe*, 2021

Sinko L., (et., al), "Internalized messages: the role of sexual violence normalization on meaning-making after campus sexual violence", *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 2020

Talmenssour A., « La femme dans le discours proverbial marocain », Littérature, Art et Langue, 2020

Taylor A., Hardman M.J., "War, language and gender, what new can be said? Framing the issues", Women and Language, 2004

RAPPORTS

A/HRC/38/47, « Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences concernant la violence en ligne à l'égard des femmes et des filles du point de vue des droits de l'homme »

Akerbib R., Bernard. D.L, et al., "USAID/Morocco Gender Analysis », TALM/MRA Mobilising for Rights Associates, Final Report, 2020

Amnesty International, « Toxic Twitter », Report, 2018, URL: <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2018/03/online-violence-against-women-methodology/>

Boucetta M., « Accessibilité des femmes aux opportunités économiques au Maroc », Policy Brief, 2023

CESE, « Que faire, face à la persistance du mariage d'enfants au Maroc ? », Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental, 2019

Chiffres du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, Direction Régionale Béni Mellal Khénifra, « Rapport des femmes victimes de violence prises en charge de l'année 2022 »

« تشجيع التبليغ عن العنف ضد النساء والفتيات ومناهضة الإفلات من العقاب : العنف وعدم الانصاف وعدم الإرادة الإنسانية للمرأة », CNDH 2023

Conseil de l'Europe, "Lutter contre les stéréotypes sexistes dans et par l'éducation », Rapport de la 2e conférence du Conseil de l'Europe du réseau des points de contact nationaux sur l'égalité entre les femmes, Helsinki, 2014

Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, URL : <https://www.ohchr.org/en/women/gender-stereotyping>

Fatima Bakass, Kamal Mellakh, « Étude sur les stéréotypes de genre répandus au Maroc », Progetto Mondo MLAL, Amnesty International, 2013

Glitch UK, End Violence against women coalition, "The ripple effect: COVID-19 and the epidemic of online abuse", 2020

Global Gender Gap Report, 2022HCP, « Enquête nationale de prévalence de la violence à l'égard des femmes (ENPVEF) », Principaux résultats présentés par Mr. Ahmed Lahlimi Alami, 2009

HCP, « Enquête Nationale sur la Perception des Mesures du Développement Durable », 2016

HCP, « Genre et éducation », Rapport, 2021

HCP, « Monographie régionale Béni Mellal-Khénifra 2017 », Rapport, 2017

Instituto Promundo, « Impliquer les hommes pour prévenir les violences basées sur le genre : une étude multi-pays des interventions et d'évaluation d'impact », 2015

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, « Profils régionaux », 2019

Naïr N., « Étude sur les violences de genre dans la province de Chefchaouen, bonnes pratiques de sensibilisation à partager », AIDA, 2019

Nations Unies, daccessods.un.org/TMP/7121883.html

OMS, « Violence à l'encontre des femmes », Principaux faits, 2021, URL : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>

ONDH, « Discriminations intersectionnelles des femmes au Maroc », Observatoire National du Développement Humain, 2019

ONDH, « Le Mariage des Mineures au Maroc », Observatoire National du Développement Humain, 2019

ONU Femmes, CEBSG, « Initiative de budgétisation sensible au genre », Profil du Pays : Maroc, 2020

ONU Femmes, « Violence en ligne contre les femmes en Asie, une étude multipays », Rapport, 2020

Ostry J.D., Alvarez J., Espinoza R., Papageorgiou C., "Economic gains from gender inclusion: new mechanisms, new evidence", IMF Staff Discussion Note, 2018

PNUD, « Une décennie de stagnation : de nouvelles données du PNUD montrent que les préjugés sexistes sont toujours bien enracinés », Communiqué de Presse, 2023

The Conversation : « Big data's « streetlight effect » : where and how we look affects what we see », 2016

UNDP, « Breaking down gender biases : shifting social norms towards gender equality", 2023
Gender Social Norms Index

UNESCO, « Informer sur les violences à l'égard des filles et des femmes : manuel pour les journalistes », 2019

UNESCO, « Pourquoi l'éducation complète à la sexualité est importante », 2018

LOIS ET CONVENTIONS

Article 1 de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes de 1993 (CEDAW)

Bulletin Officiel du Royaume du Maroc, « Code de la Famille : la Moudawana », Dahir N°1-04-22 du 3 février 2004 portant promulgation de la loi N°-70-03

Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille, « Loi n°103.13 relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes », Royaume du Maroc, URL : <https://social.gov.ma/loi-n-103-13-relative-a-la-lutte-contre-la-violence-a-legard-des-femmes/>

ARTICLES MÉDIATIQUES

L'Opinion, « Béni Mellal-Khénifra : l'INDH au chevet des femmes victimes de violence », Lundi 30 Aout 2021, URL : https://www.lopinion.ma/Beni-Mellal-Khenifra-L-INDH-au-chevet-des-femmes-victimes-de-violence_a18106.html

Le Matin, « Les hommes se sont désengagés des travaux domestiques après la pandémie », 6 décembre 2022, URL : <https://lematin.ma/express/2022/hommes-se-desengages-travaux-domestiques-covid/383990.html>

Le Matin, « Le plan gouvernemental pour l'égalité 2023-2026 lancé », 17 Mars 2023, URL : <https://lematin.ma/express/2023/plan-gouvernemental-egalite-2023-2026-lance/387807.html>

Le Matin, « Les hommes se sont désengagés des travaux domestiques après la pandémie », 6 décembre 2022, URL : <https://lematin.ma/express/2022/hommes-se-desengages-travaux-domestiques-covid/383990.html>

Les ÉCO, « Représentation féminine : la politique reste un bastion masculin », 8 mars 2021, URL : <https://leseco.ma/lapolitique/representation-feminine-la-politique-reste-un-bastion-masculin.html>

Les ÉCO, « Représentation féminine : la politique reste un bastion masculin », 8 mars 2021, URL : <https://leseco.ma/lapolitique/representation-feminine-la-politique-reste-un-bastion-masculin.html>

ENTRETIENS ET FOCUS GROUPES

Entretien n°1, Entraide Nationale, Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille, 30 mai 2023

Entretien n°2, Vice-procureur du roi au tribunal de Khouribga, 30 mai 2023

Entretien n°3, Cellule de veille prévue pour les victimes de violence à Béni Mellal, Cellule centrale relevant du Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille, 30 mai 2023

Entretien n°4, Conseil Régional des Droits de l'Homme (CRDH) de Béni Mellal-Khénifra, 31 mai 2023

Entretien n°5, Département ministériel de la Santé, Ministère de la Santé et de la Protection sociale, 31 mai 2023

Entretien n°6, Département ministériel de la Jeunesse, Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication. 31 mai 2023

Focus Groupe et enquêtes avec les associations de la société civile dans le cadre du « Guide pour l'égalité de genre et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes » du Projet Aicha

Focus Groupe 1 (FG1 OSC): Organisations de la Société Civile, le 25 mai 2023, Béni Mellal

Focus Groupe 2 (FG2 ELV) : Élèves du Collège, le 29 mai 2023, Béni Mellal

Focus Groupe 3 (FG3 PRF) : Professeur.e.s du Collège, le 29 mai 2023, Béni Mellal

ANNEXES

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

Projet « Aicha – Vivre ensemble libres de violences pour une société égalitaire pour toutes et tous »

**Questionnaire sur l'égalité des sexes et violence basée sur le genre
Région Béni Mellal - Khénifra**

o DONNÉES PERSONNELLES

Sexe : Femme Homme

Âge :

Niveau d'éducation : Primaire Collège Lycée Université Sans

Statut marital : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf/Veuve

Situation économique : En dessous de la moyenne Moyenne Bonne

Type de travail : Travail indépendant Employé(e) Sans emploi rémunéré

Étudiant(e)

I. ÉGALITÉ DES SEXES

1. Selon vous, y a-t-il une égalité entre les sexes en termes de droits et de devoirs ?

Oui Non

2. Si la réponse est non, quelle est la raison, ou qui est responsable selon vous ?

L'homme La femme Les coutumes et les traditions Les interprétations religieuses Les différences biologiques Les lois et les réglementations Les programmes d'enseignement L'éducation familiale La culture populaire Autre :

3. Mentionnez **au moins une** qualité positive pour chacun des sexes :

	L'homme et le garçon	La femme et la fille
À la maison		
Dans l'espace de travail		
Dans la rue		
À l'école		

4. Mentionnez **au moins une** qualité négative pour chacun des sexes :

	L'homme et le garçon	La femme et la fille
À la maison		
Dans l'espace de travail		
Dans la rue		
À l'école		

5. Selon vous, la relation entre l'homme et la femme est une relation de :

(Cochez la case appropriée)	Complémentarité	Concurrence	Coopération	Conflit	Autre, lequel ?
À la maison				
Dans l'espace de travail				
Dans la rue				
À l'école				

6. Selon vous, quels sont les trois rôles les plus importants des femmes dans la vie ? (Citez 2 au moins)

-
-
-

7. Selon vous, quels sont les trois rôles les plus importants des hommes dans la vie ? (Citez 3 au moins)

-
-
-

8. Qu'est-ce qui détermine votre opinion positive ou négative à propos de l'homme ou de la femme ? (Si plus d'un facteur, veuillez les classer par ordre croissant d'importance)

	Tenue vestimentaire	Emotions	Force physique	Pensées/ Idées	Côté moral	Personnalité	Autre, lequel ?
Homme / garçon							
Femme/ Fille							

9. Quels sont les domaines dans lesquels vous pensez que l'égalité entre les sexes ne peut pas être atteinte ou n'est pas permise ?

Gestion des affaires publiques Leadership familial Leadership des entreprises

Succession légale Héritage

Pourquoi ?

.....

10. Y a-t-il des emplois qui ne conviennent pas aux femmes ou qu'elles ne peuvent pas faire ? (Indiquez le nombre que vous souhaitez)

11. Y a-t-il des emplois qui ne conviennent pas aux hommes ou qu'ils ne peuvent pas faire ? (Indiquez le nombre que vous souhaitez)

12. Pensez-vous que l'égalité entre les sexes est nécessaire ? Oui Non

Pourquoi ?

13. Est-ce le droit des femmes de demander l'égalité des droits et des devoirs avec les hommes ?

Oui Non

14. L'égalité entre les sexes détruit la famille et crée la désintégration du tissu social.

Oui Non

II. LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

1. Avez-vous remarqué une violence que les femmes subissent dans votre environnement ?

Oui Non

2. Avez-vous appris qu'une femme/fille a quitté son travail ou qu'une élève a arrêté ses études à cause de la violence d'un homme/garçon ? Oui Non

3. Où cela s'est-il produit ? au sein de la famille Dans un lieu de travail
au sein de l'école Dans un espace public

4. Quelle est la nature de la relation entre l'agresseur et la victime ? Père Frère Lien de parenté Mariage Travail Amitié Camarade /collègue Voisinage Aucune relation entre eux

5. À votre avis, quelle est l'étendue de la violence dans les espaces suivants ?

	Beaucoup	Pas beaucoup	Rarement	Jamais
Au sein de la famille				
Dans la rue				
Au travail				
À l'école				
Sur internet				

6. Selon vous, quels sont les types de violences les plus répandus ?

	Harcèlement	Séquestration et interdiction de se déplacer/voyager	Harcèlement sexuel	Viol et violence sexuelle	Violence économique	Violence physique	Violence psychologique
Dans la famille							
Dans la rue							
Au travail							
À l'école							
Sur internet							

7. Selon vous, quel est le type de violence le plus répandue contre les femmes ?

Violence directe Violence numérique

8. Si vous êtes un homme/garçon, qui parmi ces personnes avez-vous un jour agressé, ou selon vous mérite d'être violentée ?

Votre mère votre sœur une parente votre petite amie
une camarade de classe une femme/fille étrangère aucune d'entre elles .

Pourquoi avez-vous fait cela, ou pourquoi pourriez-vous le faire ?
.....

9. Si vous êtes une femme/fille, accepteriez-vous d'être violentée par :

Votre père votre frère votre mari un membre de votre famille
votre ami/ petit ami un collègue un enseignant personne d'autre

Pourquoi, ou pourquoi pas ?
.....

10. 10. Selon vous, la violence des femmes/filles contre les hommes/garçons est-elle répandue ?

Oui Non

Si oui, pourquoi la femme/fille violente-t-elle l'homme/garçon ?
.....

11. A votre avis, le niveau élevé d'éducation des femmes réduit-il la violence à son égard ?

Oui Non

12. La pauvreté des femmes augmente-t-elle le risque d'être victimes de violence ?

Oui Non

13. Le fait que les femmes ont un emploi réduit-il leur exposition à la violence ?

Oui Non

14. Le mari a-t-il le droit de violenter sa femme ? Oui Non

15. Le père a-t-il le droit de violenter : 1. Son fils Oui Non

2. Sa fille Oui Non

16. L'enseignant a-t-il le droit de violenter : 1. l'élève garçon Oui Non

2. l'élève fille Oui Non

Merci pour votre collaboration./.

ANNEXE 2 : LISTE DES ENTRETIENS

Numéro	Institution	Date de l'entretien
1.	Cellule de veille pour les victimes de violence à Béni Mellal	30 mai 2023
2.	Vice-Procureur du Roi au tribunal de Khouribga	30 mai 2023
3.	Entraide Nationale	30 mai 2023
4.	Département ministériel de la Jeunesse	31 mai 2023
5.	Département ministériel de la Santé	31 mai 2023
6.	CRDH (Centre Régional des Droits de l'Homme)	31 mai 2023



Cofinancé par
l'Union européenne



AICHA

Vivre ensemble libres de violences
dans une société égalitaire
pour toutes et tous

« Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Progettomondo et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne »

MISE EN ŒUVRE PAR



EN PARTENARIAT AVEC



الاتحاد المدني للدفاع عن حقوق النساء
Collectif Civil pour la Défense des Droits des Femmes
«XO» «YOE» | «K» «L» | «M» «N» | «P» «Q»

